



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2023



2023

AVANT-
PROPOS
P.03



MISSION,
ORGANISATION,
GOUVERNANCE
P.04

PRÉSENTATION
DE L'UNIOOSS
P.06

LE RÉSEAU DES URIOPSS
P.07

LES ADHÉRENTS
NATIONAUX
P.08

GOUVERNANCE,
ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT
P.09



TEMPS FORTS
ET ACTIVITÉ
2023
P.14

ÉDITO DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
P.16

L'ANNÉE 2023
EN CHIFFRES
P.18

TEMPS FORTS 2023
P.20

ACTIVITÉ 2023

Recherche et Prospective **P.26**

Vie associative et ESS **P.28**

Travail social, emploi,
ressources humaines,
développement durable **P.30**

Gestion, tarification,
régulation **P.32**

Santé **P.34**

Lutte contre les
exclusions **P.36**



RAPPORT
FINANCIER
2023
P.52

ILS NOUS
SOUTIENNENT
P.62



RETROUVEZ
LES TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE
P. 20

Enfances Familles
Jeunesses **P.38**

Autonomie et Citoyenneté des
Personnes Âgées et des Personnes
en situation de handicap **P.40**

Semaine Bleue – Prix Chronos **P.44**

Service Civique **P.46**

Centre de ressources DLA
solidarités – santé **P.48**

Communication et information **P.50**



AVANT-PROPOS

Daniel Goldberg

PRÉSIDENT DE L'UNIOOSS

Après la pandémie qui a continué de marquer les esprits quant au modèle d'accompagnement des vulnérabilités à mettre en place, cette année devait permettre de répondre aux enjeux structurels des secteurs des solidarités et de la santé. Malgré quelques avancées, il n'en a rien été.

D'abord parce que, en treize mois, de janvier 2023 à janvier 2024, ces deux secteurs ont connu chacun trois ministres pour conduire les politiques publiques, ce qui n'est pas la marque d'une recherche de pérennité des décisions publiques. Ensuite parce que les CNR thématiques lancés à l'automne 2022, dans lesquels l'Uniopss s'est impliquée pleinement, n'ont quasiment rien produit de concret.

Tout cela laisse un sentiment à la fois d'inquiétude et de circonspection. L'inquiétude car la situation sociale du pays ne s'est pas améliorée, malgré les boucliers énergie et alimentation qui ont été mis en place pour juguler l'inflation. De ce fait, tous les secteurs d'activité des adhérents de l'Uniopss ont connu le même phénomène : plus de personnes à accompagner, des nouveaux publics, des personnes davantage en difficulté, alors que les moyens ne suivent pas l'augmentation des dépenses contraintes.

La circonspection vient d'une procrastination dans la décision publique qui empêche les acteurs de terrain de se projeter et de penser l'avenir, entre l'État et les départements qui ne parviennent pas à accorder leurs volontés et leurs moyens d'agir.

Pendant cette année, le réseau Uniopss, avec les Uriopss et les adhérents nationaux, a beaucoup agi : en plus du suivi habituel de l'actualité sociale, médico-sociale et sanitaire, se sont tenues les premières Journées du réseau des solidarités qui ont été un moment d'échanges et de consolidation de notre réseau. Le Plaidoyer pour une politique de l'autonomie a concrétisé l'ambition de l'Uniopss de (re) mettre le citoyen au cœur des politiques publiques. Les chantiers internes qui ont été lancés afin d'être plus efficaces tout comme le choix de travailler dans la durée notre projet associatif, dans une co-construction avec toutes les entités du réseau, ont aussi été des moments importants.

Ce projet politique et stratégique, intitulé « Résolument humains ! », adopté en décembre, donne la ligne de conduite de notre Union jusqu'en 2030. Basé sur nos valeurs fondatrices, il démontre aussi une adaptation aux questions actuelles qui se posent et l'ambition qui est la nôtre, pour nous-mêmes, mais surtout pour les personnes accompagnées, leurs proches et pour la société toute entière.

Bien sûr, la pénurie des métiers de l'Humain et l'échec collectif de l'impasse des négociations conventionnelles dans la même période pèsent sur les capacités à agir des acteurs de terrain. C'est la raison de notre cri d'alarme, à la fin de l'année, afin de leur donner la parole pour décrire la réalité concrète, au-delà des statistiques.

Pour l'Uniopss, 2023 aura donc été celle d'une mobilisation intense durant les 12 mois de l'année.

Daniel Goldberg



MISSIONS, ORGANISATION, GOUVERNANCE

06 PRÉSENTATION DE L'UNIOPSS

07 LE RÉSEAU DES URIOPSS

08 LES ADHÉRENTS NATIONAUX

09 GOUVERNANCE, ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle est présente sur tout le territoire, au travers de :

- un réseau de 15 unions régionales (Uriopss)
- une centaine de fédérations, unions et associations nationales de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires.

Les adhérents de l'Union regroupent près de 35 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, 750 000 salariés et un million de bénévoles engagés.

NOS MISSIONS

Organiser une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).

Valoriser le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe, en contribuant à sa modernisation.

Veiller aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics et les associations de solidarité.

NOS ACTIONS

Réagir à l'actualité, construire des propositions

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

Anticiper pour mieux agir

Sa mission de Recherche et Prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers.

Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils multimédia et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études thématiques, des colloques ainsi qu'un congrès tous les deux ans.

Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de plaidoyer et de lobbying, en proposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.

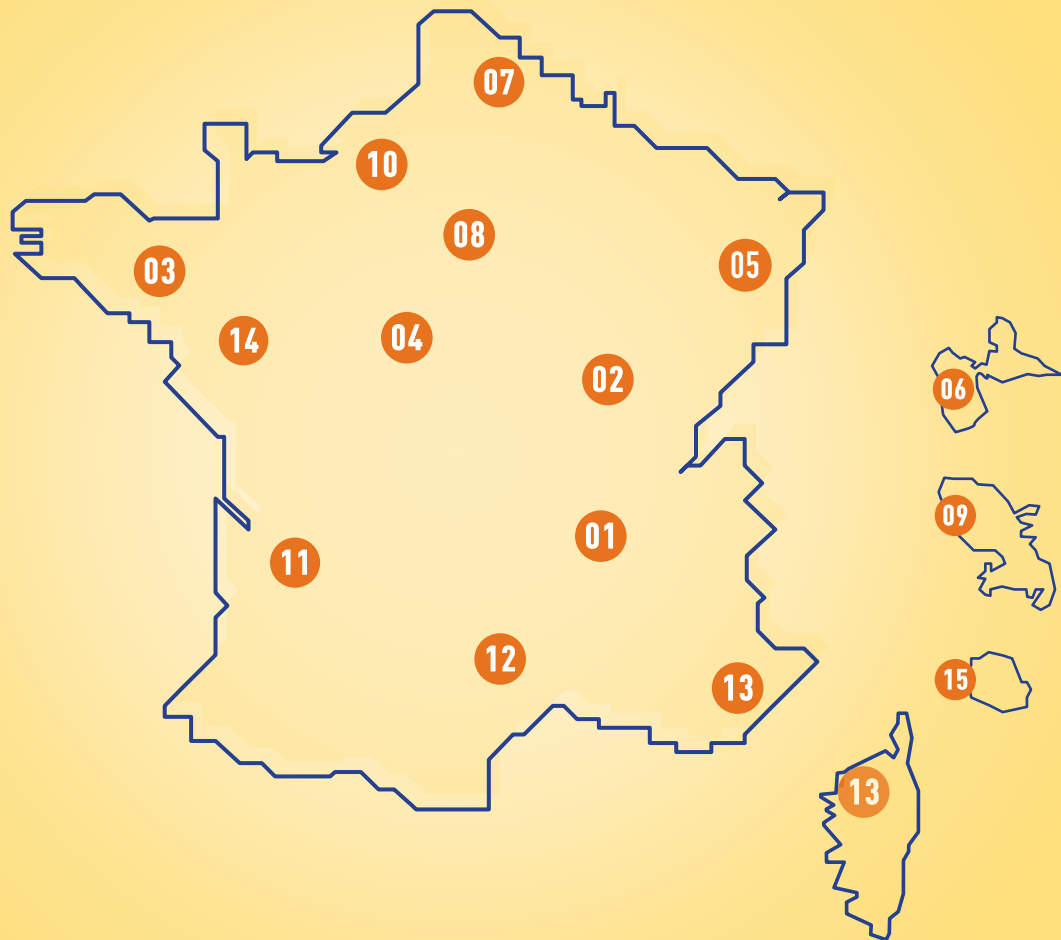
LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT :

- Primauté de l'Humain
- Dignité de toutes et tous
- Solidarité
- Non lucrativité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de toutes et tous à la vie de la société
- Respect des biens communs



DES UNIONS RÉGIONALES (URIOPSS) réparties sur tout le territoire

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratifs de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (informations, conseils, formations, services...).



01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
www.uriopss-ara.fr

**02 BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**
www.uriopss-bfc.fr

03 BRETAGNE
www.uriopss-bretagne.fr

04 CENTRE
www.uriopss-centre.fr

05 GRAND EST
www.uriopss-grandest.fr

06 GUADELOUPE
www.uriopss-guadeloupe.fr

07 HAUTS-DE-FRANCE
www.uriopss-hdf.fr

08 ÎLE-DE-FRANCE
www.uriopss-idf.fr

09 MARTINIQUE/URASS
www.uriopss-martinique.fr

10 NORMANDIE
www.uriopss-normandie.fr

11 NOUVELLE AQUITAINE
www.uriopss-aquitaine.fr

12 OCCITANIE
www.uriopss-occitanie.fr

13 PACA ET CORSE
www.uriopss-pacac.fr

14 PAYS DE LA LOIRE
www.uriopss-pdl.fr

15 RÉUNION-MAYOTTE
www.uriopss-reunion-mayotte.fr

LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

ACCENT PETITE ENFANCE*

ACIS FRANCE

ACTION CONTRE LA FAIM

ADEDOM

ADMR UNION NATIONALE

ADVOCACY FRANCE

AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES (ANSA)

AIDES

AMICALE DU NID

APF FRANCE HANDICAP

APPRENTIS D'AUTEUIL

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)

ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)

ASSOCIATION L'ESSOR

ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES

ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS/ACCUEILLANTS FAMILIAUX (ANAMAAF)*

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)

ASSOCIATION PASSEUR DE MOTS, PASSEUR D'HISTOIRES

ASSOCIATION SIMON DE CYRÈNE

CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)

CITÉS CARITAS

CITOYENS ET JUSTICE

COHABILIS

COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)

COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ SAINT VINCENT DE PAUL

CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)

CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE

CONSEIL NATIONAL HANDICAP & EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPECIALISES (CHEOPS)

EMMAÛS FRANCE

FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE

FÉDÉRATION ADDICTION

FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)

FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL HOSPITALIÈRES (FMAH)

FÉDÉRATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)

FÉDÉRATION FRANÇAISE SESAME AUTISME

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP

FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME

FÉDÉRATION NATIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (FNES)

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE (FNMF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE/ CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP-CSF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ET AMIS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPPE)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSI GANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT - GENS DU VOYAGE)

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ (FNCS)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)

FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)

FÉDÉRATION SANTÉ HABITAT

FÉDÉRATION SANTÉ MENTALE FRANCE

FÉDÉRATION SOLIHA

FONDATION ABBÉ PIERRE

FONDATION ANAIS

FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

FONDATION DE FRANCE

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

FONDATION LA VIE AU GRAND AIR

FONDATION PARTAGE ET VIE

FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ

FRANCE TERRE D'ASILE

GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)

HOVIA

L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (LADAPT)

L'ARCHE EN FRANCE

LA CIMADE

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

MÉDECINS DU MONDE

MUTLOG

ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)

PROBTP RMS

SECOURS CATHOLIQUE

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL (SSVP)

SOS VILLAGES D'ENFANTS

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ (UNAF0)

UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFCV)

UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE)

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)

UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)

UNION NATIONALE DES CLLAJ

UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)

VACANCES ET FAMILLES

VACANCES OUVERTES

VOIR ENSEMBLE

* Groupement associé

GOVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNIOPISS

Elle comprend une centaine de membres, composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux) et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice.

Elle élit les membres du Conseil d'administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans.
En 2023, l'Assemblée générale s'est tenue le mardi 4 avril.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIOPISS

Composé de personnalités qualifiées, de représentants des Uriopss et de représentants des adhérents nationaux, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Des réunions peuvent être ouvertes à des membres de l'équipe de l'Uniopss.

Le Conseil met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'Assemblée générale, gère et administre l'Uniopss, conformément à ses orientations et aux décisions budgétaires votées. Il veille notamment à l'agrément de nouveaux adhérents, prépare le programme d'action et les orientations stratégiques, arrête les comptes et prépare le budget prévisionnel. Il valide également les positionnements politiques et stratégiques de l'Union.

Composition du Conseil d'administration (AU 30 MARS 2024)

PERSONNES QUALIFIÉES

Daniel Goldberg	Président
Patricia Sitruk	Vice-présidente déléguée
Patrick Doutreligne	
Jean-Luc Nevache	conseiller d'État

Adhérents nationaux Représentés par

APF France handicap
Alain Rochon

Association Addictions France
Nelly David

**Association les Petits
Frères des Pauvres**
Yann Lasnier

Emmaüs France
Anne Babic

**Fédération des acteurs
de la solidarité**
Bruno Morel

Fédération de l'Entraide Protestante
Olivier Joël

**Fédération nationale des
associations de personnes âgées
en établissements et de leurs
familles – FNAPAEF**
Françoise Gobled

Fondation de l'Armée du Salut
Éric Yapoudjian

L'ESSOR
Gaël Escaffre

Secours Catholique – Cité Caritas
Jean-François Desclaux

Secours Populaire Français
Marc Castille

Union Nationale ADMR
Jérôme Perrin

**Union nationale de l'aide, des soins
et services aux domiciles – UNA**
Pierre Satti

Uriopss Représentées par

Auvergne-Rhône-Alpes
Robin Dumas

Bourgogne-Franche-Comté
François Marti

Bretagne
Joël Goron

Centre
Marcel Hartmann

Grand Est
Françoise Mager

Hauts de France
Dominique Demory

Île-de-France
Brigitte Vigroux

Normandie
Pascal Cordier

Nouvelle Aquitaine
Xavier Baylac

Occitanie
Jean-Luc Millot

Pays-de-la-Loire
Caroline Urbain

Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse
Jean-Vincent Piquerez

Uriopss ultra-marines
Michel Saint-Val

Principaux sujets abordés en 2023 :

- L'organisation du prochain Congrès de l'Uniopss à Lyon : 3 et 4 avril 2024
- Les Journées du Réseau des Solidarités : 3 et 4 avril 2023
- L'attractivité des métiers de l'humain
- La contribution de l'Uniopss au Livre Blanc du HCTS
- Les enjeux de la rentrée sociale : perspectives des politiques publiques des solidarités et de la santé
- Le plaidoyer de l'Uniopss pour une politique de l'Autonomie
- La réforme SERAFIN-PH
- Le projet politique et stratégique de l'Uniopss
- La loi Grand Âge
- La réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)
- Le projet de loi « Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »
- L'échec de la Convention Collective Unique Étendue (CCUE)
- Le lancement de l'expérimentation à destination des allocataires du RSA
- Le Conseil de Recherche et Prospective
- Le Comité d'éthique
- La Commission Lutte contre les exclusions
- Le CRDLA
- Le Service Civique
- La Semaine Bleue
- Le Prix Chronos de littérature
- Les concertations CNR
- Le Pacte des solidarités
- PLF/PLFSS



NOTRE ORGANISATION GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

LE BUREAU DE L'UNIOPISS

Il est élu par le Conseil d'administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans.

Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux ainsi que de la communication.

Composition :

Président	Daniel Goldberg	
Vice-présidente déléguée	Patricia Sitruk	
Vice-président (représentant les adhérents nationaux)	Éric Yapoudjian	
Vice-président (représentant les Uriopss)	Dominique Demory	
Trésorière	Nelly David	
Secrétaire	Marc Castille	
Membres	Pascal Cordier Olivier Joël	Françoise Mager Caroline Urbain



Des lieux d'échanges avec les Uriopss et les adhérents nationaux

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS UNIOPISS-URIOPSS

Les président(e)s des Uriopss et de l'Uniopss se réunissent sous forme d'une conférence au moins trois fois par an. Celle-ci prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss. Elle est ouverte deux fois par an aux directeur(trice)s des Uriopss.

Outre des points d'actualité, les sujets ont principalement porté en 2023 sur : PLF/PLFSS 2023 ; les concertations engagées par l'État : CNR Bien vieillir, Pacte des solidarités ; les chantiers et la vie internes du Réseau : mutualisation/coopération, modèle socio-économique, communication, projet stratégique ; les Journées du Réseau des Solidarités ; SIRUP/Eudonet ; l'état des lieux des budgets 2024 pour les organismes.

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Inscrit à l'Article XVII des statuts de l'Uniopss, le Comité d'éthique mène une réflexion éthique se rapportant aux buts, missions et actions de l'Uniopss. Le Comité est saisi par le Conseil d'administration des sujets dont ce dernier souhaite qu'il se saisisse pour exprimer un avis. Des propositions peuvent être envoyées au Comité d'éthique par les adhérents. Le Comité peut également s'auto-saisir de tout sujet. Le Comité peut aussi donner un avis dans les procédures de radiation d'adhérents ou de révocation d'administrateurs. Il se réunit au moins deux fois par an. Il comprend : deux membres du Conseil d'administration, deux membres désignés parmi les adhérents nationaux, trois membres désignés parmi les administrateurs des Uriopss, deux directeur(trice)s des Unions régionales, trois personnes qualifiées et est animé par Antoine Janbon (Uniopss). L'organisation et le fonctionnement du Comité d'éthique sont régis par un règlement intérieur.

Composition du Comité d'éthique

Personnes qualifiées : Dr. Laure Copel ; Emmanuel Hirsch ; Denis Piveteau, *conseiller d'État*

Administrateur(trice)s Uniopss : Patrick Doutreligne, *personne qualifiée, Uniopss* ; Olivier Joël, *administrateur, Uniopss*

Administrateur(trice)s Uriopss : Patrick Criquet, *trésorier, Uriopss de Normandie* ; Jean Hamon, *personne qualifiée, Uriopss Bretagne* ; Jacques Gaucher, *Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes*

Représentant(e)s au titre des adhérents nationaux : Magalie Assor, *animatrice, Petits Frères des Pauvres*

Directeur(trice)s Uriopss : Rebecca Bunlet, *directrice, Uriopss Nouvelle Aquitaine* ; Géraldine Meyer, *directrice, Uriopss PACAC*

LA CONFÉRENCE DES ADHÉRENTS NATIONAUX

Les adhérents nationaux forment une conférence qui se réunit une fois par semestre.

La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et régionale, à l'Union. Depuis 2016, un invité extérieur permet de lancer la discussion sur des enjeux transversaux.

LE CONSEIL DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

Le Conseil de Recherche et Prospective a poursuivi ses travaux sur la société inclusive. Le Conseil a capitalisé les auditions engagées depuis 2019.

Pour contribuer au débat public comme aux analyses et positionnements des associations, il s'agit de comprendre comment l'inclusion, faussement consensuelle, se décline selon différents modes, dans les différents secteurs ; d'observer les pratiques pour montrer tous leurs potentiels au-delà de la mise en œuvre d'une norme ; et enfin de penser les choix à opérer pour une société plus inclusive.

Présidé par Robert Lafore, professeur émérite en droit public à l'IEP de Bordeaux et animé, en 2023, par Christine Chognot, adjointe au directeur général, responsable de la Mission de Recherche et Prospective, il associe Amélie Artis (maître de conférences en Économie, responsable du Parcours « Développement et Expertise de l'Économie sociale », Sciences Po Grenoble, PACTE CNRS) ; Francis Calcoen (ancien président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, ancien membre du Bureau de l'Uniopss) ; Jacques Defourny (Centre d'Économie Sociale, Université de Liège) ; Philippe Eynaud (professeur en sciences de gestion à l'IAE de Paris, Université Panthéon Sorbonne, membre du Haut Conseil à la vie associative) ; Hugues Feltesse (personne qualifiée) ; André Flageul (administrateur d'UNA) ; Florence Gallois (maître de conférences en sciences économiques à l'Université Reims Champagne-Ardenne, Laboratoire Re-gards) ; Olivier Giraud (directeur de recherche au CNRS, co-directeur du LISE-CNAM) ; Catherine Humbert (directrice de l'Uriopss Grand-Est) ; Céline Marival (Docteure en Sciences Humaines, secteur associatif social et médico-social, poli-tiques du handicap) ; Henry Noguès (professeur honoraire de l'université de Nantes) ; Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre) ; Patricia Sitruk (vice-présidente déléguée de l'Uniopss) ; Patrick Doutreligne (ancien président de l'Uniopss, Personne qualifiée au Conseil d'administration), Jérôme Voiturier (directeur général de l'Uniopss).



Les commissions et groupes de concertation de l'Uniopss (au 21 avril 2024)

Les commissions permettent à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en une réflexion sur les évolutions de la demande sociale et sur l'adéquation à celle-ci des politiques, et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uriopss et adhérents nationaux.

Leur président(e) est désigné(e) par le président de l'Uniopss, après avis du Conseil d'administration : leur mandat est de 3 ans renouvelable une fois. L'animation des commissions est assurée par le (ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de l'Uniopss. Il peut être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'administration avec voix consultative. C'est le Conseil d'administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

Les commissions peuvent se doter d'un Bureau, composé de référents techniques susceptibles de se réunir ou de se concerter en cas d'urgence et assurant les liaisons courantes avec le directeur général de l'Uniopss. Elles organisent librement leur travail, celui-ci pouvant être décliné dans des « groupes de concertation », réunis autour d'une thématique spécifique. Les commissions sont appelées à présenter périodiquement l'état de leurs travaux devant le Bureau ou le Conseil d'administration de l'Uniopss. Les présidents et animateurs de ces commissions veillent à assurer la liaison avec le Conseil de Recherche et Prospective et la Direction de la communication et de l'information de l'Uniopss.

COMMISSION « ENFANCES FAMILLES JEUNESSES »

Président(e)s : Jean-Pierre Rosenczveig et Katy Lemoigne

Conseillère technique : Alexandra Andres

Groupes de concertation

« Petite enfance et parentalités »

Animation : Alexandra Andres

COMMISSION « AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Président : Etienne Petitmengin

Conseillères techniques : Priscille Laurent ; Maëli Bouticourt

COMMISSION « SANTÉ »

Présidente : Danièle Jourdain-Menninger

Conseiller technique : Raphaël Moreau

Groupes de concertation

« Santé mentale »

Référent : Pauline Vassalo

Animation : Raphaël Moreau

COMMISSION « LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS »

Président : Noam Leandri

Conseillères techniques : Charlotte Penot, Jeanne Dietrich

Groupes de concertation

« Prévention Hébergement Logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE

Animation : Jeanne Dietrich

« ALERTE-Partenaires sociaux »

Président : Noam Leandri, avec l'appui de Charlotte Penot
20 membres et 9 partenaires sociaux employeurs et salariés

« GRI (Groupe Réseau Insertion) »

Président : Noam Leandri

Animation : Charlotte Penot, avec l'appui de Jeanne Dietrich

« GRI dédié aux questions d'hébergement et de logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE

Animation : Jeanne Dietrich

COMMISSION « MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS »

Président : Roland Janvier

Animation : Jérôme Voiturier, Isabelle Léomant et Joseph Ezin-Wota

Groupes de concertation

Uniopss-Uriopss sur l'analyse des pratiques et des réformes

« Gestion, Tarification, Régulation »

Animation : Joseph Ezin-Wota

« Droit social »

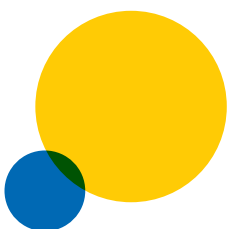
Animation : Isabelle Léomant

« Ressources humaines des associations »

Participation : Isabelle Léomant

« Numérique en santé »

Animation : Raphaël Moreau



Les représentations de l'Uniopss

L'Uniopss assure plus d'une centaine de représentations au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social et médico-social, ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire. Ces représentations sont assurées pour partie par des salariés de l'Uniopss et pour partie par des administrateurs ou représentants des adhérents nationaux et des Uriopss, ainsi que par des bénévoles.

Les principales représentations en 2023

- **L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)**, représentation assurée par Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss. Le Comité technique de Mon observatoire du Développement durable assurée par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours à l'Uniopss.
- **La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, assurée par Etienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie et citoyenneté des PA/PH » de l'Uniopss (titulaire), et Priscille Laurent, conseillère technique Autonomie à l'Uniopss (suppléante). L'Uniopss participe également aux travaux SERAFIN-PH, pilotés par la CNSA et la DGCS, (comité stratégique, groupe technique national et comité technique modèles de financement) ; elle est représentée par Priscille Laurent et par Joseph Ezin-Wota, conseiller technique Gestion-Tarifcation-Régulation.
- **Le Comité d'entente protection de l'enfance du Défenseur des droits**, assurée par Alexandra Andres, conseillère technique Enfances Familles Jeunesses à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente Santé du Défenseur des droits**, assurée par Marion Munch, (remplacée en 2024 par Raphaël Moreau), conseillère technique Santé-ESMS à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente « Avancée en âge »**, assurée par Etienne Petitmengin.
- **Le Comité de filière Petite Enfance**, assurée par Alexandra Andres.
- **Le Comité ministériel des États généraux de lutte contre les maltraitements**, assurée par Isabelle Léomant.
- **Le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS)**, assurée, au titre de la section sociale, par Joseph Ezin-Wota ; au titre de la section sanitaire par Marion Munch (remplacée en 2024 par Raphaël Moreau).
- **Le comité partenarial Petite Enfance de la Caisse nationale des Allocations Familiales (CNAF)**, assurée par Alexandra Andres.
- **Le Comité de suivi de la Complémentaire Santé Solidarité**, assurée par Charlotte Penot, conseillère technique Lutte contre les exclusions (titulaire) et Marion Munch (suppléante).
- **Le Comité de suivi DALO**, assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Hébergement-Logement (titulaire) et Gilles Desrumaux, président du groupe Prévention-Hébergement- Logement (suppléant).
- **Le comité Structures du numérique en santé et le Comité stratégique du Programme ESMS numérique**, assurée par Marion Munch (remplacée en 2024 par Raphaël Moreau).
- **Le Comité technique interministériel du plan métiers du grand âge et de l'autonomie**, assurée par Isabelle Léomant.
- **La Commission Égalité Femmes Hommes du Conseil Supérieur de l'ESS**, assurée par Isabelle Léomant.
- **La Conférence nationale de santé (CNS)**, assurée par Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la Commission « Santé » de l'Uniopss (titulaire), et Marion Munch (Raphaël Moreau au 1^{er} janvier 2024), suppléante.
- **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, assurée par Danièle Jourdain-Menninger, au titre du Mouvement associatif, présentée par l'Uniopss.
- **Le Conseil national de l'habitat (CNH)**, assurée en tant que titulaires par Manuel Domergue (Fondation Abbé Pierre) et Michel Roux (Fapil) et en tant que suppléants par Jeanne Dietrich (Uniopss) et Aude Pinault (Unhaj).
- **Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)**. En 2023, le CNCPH a connu une profonde réforme des modalités de désignations de ses membres (décret du 30 août 2023). L'objectif est de renforcer la représentation et la participation des personnes concernées ainsi que leurs familles et aidants. L'Uniopss est désormais membre du collège 3 « Organisations intervenant dans le champ du handicap » à travers un binôme « titulaire/suppléant ». Il est composé d'Etienne Petitmengin (titulaire) et d'Annelise Garzuel (suppléante), conseillère technique à l'AIRe. Priscille Laurent participe aux plénières du CNCPH en tant qu'invitée.
- **Le Conseil national de l'information statistique (CNIS)**, assurée par Christine Chognot, adjointe au directeur général ; et à la commission Emploi, qualification et revenus du travail par Isabelle Léomant.
- **Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)**, assurée par Noam Leandri, président de la commission « Lutte contre les exclusions » de l'Uniopss et du collectif ALERTE (titulaire) et Charlotte Penot (suppléante). Par ailleurs, Jérôme Voiturier est représentant des associations dans le bureau permanent du CNPE.
- **Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)**, assurée pour les séances plénières par Katy Lemoigne, Uniopss (titulaire) ; Baptiste Cohen, Apprentis d'Auteuil (titulaire) ; Sophie Diehl, Citoyens & Justice (titulaire) ; Alexandra Andres, Uniopss (titulaire) ; Cécile Bénézet, Uniopss PACA-Corse (suppléante) ; Thierry Louzy, Fondation de l'Armée du Salut (suppléant) ; Didier Wallace, La Vie au Grand Air (suppléant) ; Guy Zolger, Fédération de l'entraide protestante (suppléant).
- **Le Conseil social de l'habitat (CSH)**, assurée par Jeanne Dietrich (Uniopss) et Bernard Usquin, administrateur Habitat et Humanisme (suppléant).
- **Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) – Commission « Égalité Femmes-Hommes »**, assurée par Isabelle Léomant, en tant qu'experte.
- **La Convention relative au développement durable entre l'État (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et ministère des Solidarités et de la Santé), l'Anap et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social**, assurée par Isabelle Léomant.
- **La Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale**, assurée par Joseph Ezin-Wota.
- **L'EPN12 au Conservatoire national des arts et métiers – Cnam (Conseil d'administration réunissant l'équipe pédagogique des formations santé/social)**, assurée par Christine Chognot (titulaire) et Isabelle Léomant (suppléante).

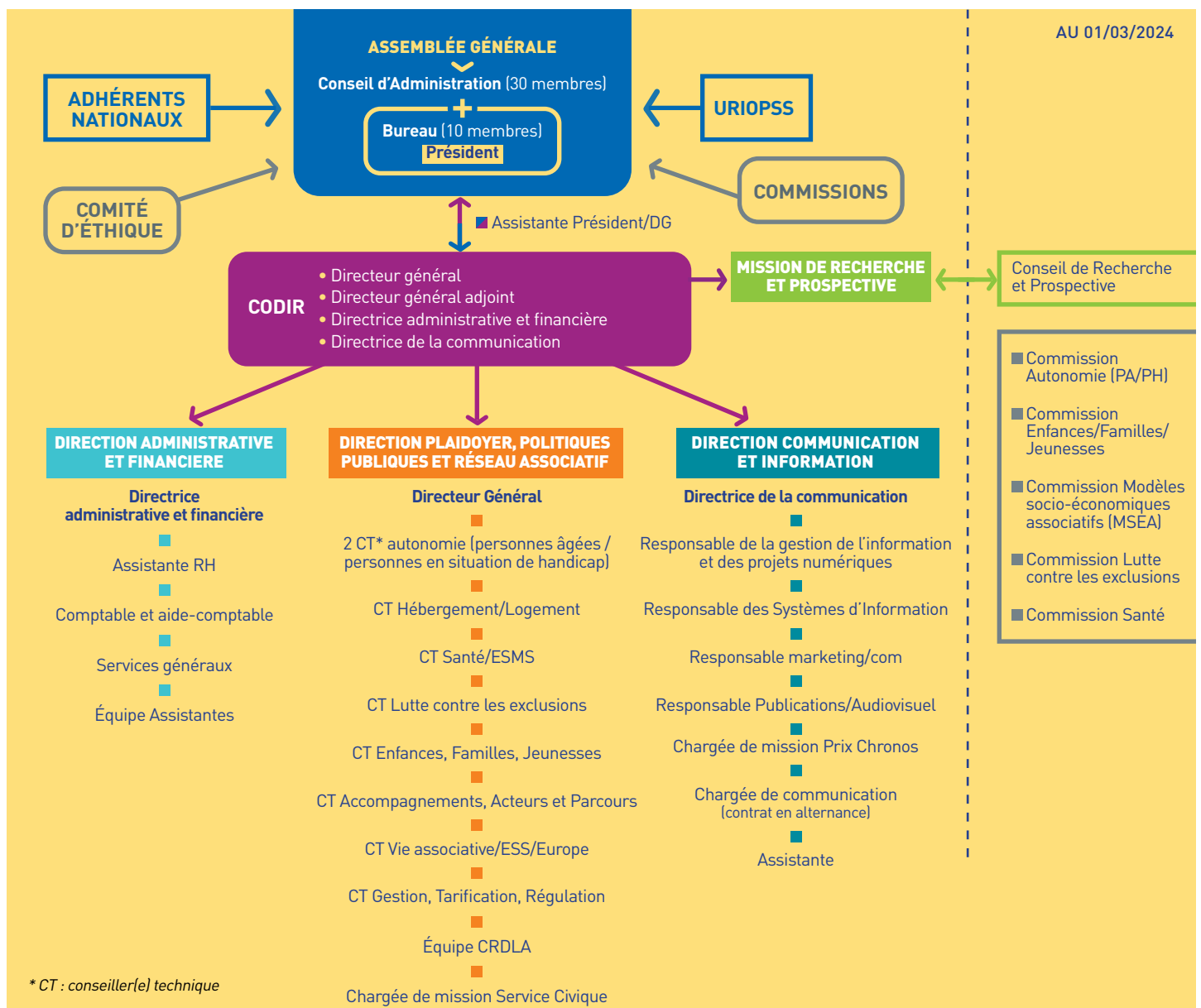
- **L'Espace de Recherche et de Prospective Santé-Social (ERP)**, assurée par Jérôme Voiturier et Christine Chognot. « Les pratiques des associations et les apports des neurosciences », par Isabelle Léomant.
- **ESS France**, assurée, au nom du Mouvement associatif, par Jérôme Voiturier (membre titulaire du Conseil d'administration).
- **L'European Anti Poverty Network (EAPN) France et Europe**, dont la présidence était assurée par Guy Janvier, bénévole. Jeanne Dietrich y participe et assure par ailleurs la représentation d'EAPN France auprès du Comité Stratégique d'EAPN Europe. À la suite du décès de Guy Janvier, la vice-Présidence d'EAPN est assurée par Jérôme Voiturier.
- **La Fondation Partage et Vie**, assurée par Jérôme Voiturier.
- **Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)**, assurée par Daniel Goldberg, président de l'Uniopss (Famille), Alain Villez (Âge), administrateur des Petits Frères des Pauvres et Alexandra Andres.
- **Le Haut Conseil pour le Droit au Logement**, assurée par Jeanne Dietrich.

- **Le Haut conseil du travail social (HCTS)**, assurée par Isabelle Léomant et Jérôme Voiturier. Participation aux assemblées plénières, à la Commission permanente ainsi qu'à différents groupes de travail.
- **La Haute Autorité de Santé**, assurée par Jérôme Voiturier, en tant que membre du comité de concertation de la commission en charge du social et du médico-social.
- **Le Mouvement associatif**, assurée par Jérôme Voiturier (titulaire), vice-président en charge de la Commission « Économie ». Plusieurs salariés de l'Uniopss participent en tant qu'experts aux travaux des commissions du Mouvement associatif (dont Isabelle Léomant).
- **L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)**, assurée Jérôme Voiturier.
- **Sogama Conseil**, assurée par Olivier Joël, administrateur de l'Uniopss et de la Fédération de l'Entraide Protestante.
- **Regroupement national des Organismes gestionnaires des Centres de Santé (RNOGCS)**, assurée par Marion Munch (puis Raphaël Moreau au 1^{er} janvier 2024).



L'organisation opérationnelle de l'Uniopss

L'Uniopss est dirigée par un directeur général, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.





TEMPS FORTS & ACTIVITÉ 2023

16 ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

18 L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES

20 TEMPS FORTS 2023

26 ACTIVITÉ 2023

- Recherche et Prospective > P.26
- Vie associative et économie sociale et solidaire > P.28
- Travail social, emploi, ressources humaines, développement durable > P.30
- Gestion, tarification, régulation > P.32
- Santé > P.34
- Lutte contre les exclusions > P.36
- Enfances Familles Jeunesses > P.38
- Autonomie et Citoyenneté des Personnes Âgées et des Personnes en situation de handicap > P.40
- Semaine Bleue – Prix Chronos > P.44
- Service Civique > P.46
- Centre de ressources DLA solidarités – santé > P.48
- Communication et information > P.50



ÉDITO

Jérôme Voiturier
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNIO PSS

« PRÉPARER L'AVENIR CE N'EST QUE FONDER LE PRÉSENT »

Antoine de Saint-Exupéry

S'il fallait résumer l'activité de l'UnioPSS en 2023 en une seule journée, le 12 décembre pourrait servir d'illustration. À cette date en effet, le Conseil d'administration de l'UnioPSS a adopté son projet politique et stratégique « *Résolument humains !* », pour les années 2024-2030 et a également tenu une conférence de presse, saisissant dans le même temps le président de la République, afin de donner un retentissement fort à un « Cri d'alarme » sur la situation des établissements et services associatifs qui portent les politiques des solidarités. Entre ces deux évènements, beaucoup de similitudes.

D'abord, dans la construction de ces deux moments. Résultat de l'élaboration collective, le projet politique et stratégique de l'UnioPSS est le fruit d'un travail de plus d'un an d'échanges et de concertations auxquels de nombreux membres du Réseau UnioPSS ont contribué. Il aborde systématiquement les enjeux liés à l'histoire du réseau, à ses valeurs et à ses principes d'action. Il en est de même pour le « Cri d'alarme » du secteur associatif des solidarités, recensant près de 300 témoignages d'acteurs de terrain, membres du réseau.

Cette journée du 12 décembre illustre également la **double mission** que l'UnioPSS s'est assignée. Bien sûr, en premier lieu celle de **constater les besoins** des structures et services, ainsi que les atteintes aux droits des personnes. Mais parce que la constatation n'est pas suffisante, la seconde mission du réseau est de **proposer des solutions**. Dans son projet politique et stratégique, l'UnioPSS dresse tout d'abord le panorama d'un contexte problématique et inquiétant à bien des égards sur le devenir des politiques de solidarité, renforcé par une étude statistique approfondie ; mais également propose autour de quatre axes stratégiques - porter nos valeurs sociétales et environnementales dans le débat public ; agir pour une société inclusive, durable et solidaire ; soutenir et promouvoir la vie associative ; valoriser et optimiser les atouts de notre réseau - un guide pour l'action et un outil vivant au plus près des personnes accompagnées. Dans la lettre au président de la République qui accompagne le « Cri d'alarme », l'UnioPSS et plus de 40 de ses adhérents,

au-delà du constat de la situation, invitaient celui-ci à prendre des mesures fortes de soutien aux acteurs associatifs des solidarités et de revalorisations des professionnels qui y exercent, en lien avec le Livre blanc du Haut Conseil du travail social.

Ainsi, à l'image de cette journée, l'action de l'UnioPSS s'est focalisée sur **la défense et la promotion du secteur associatif des solidarités et des personnes qui y sont accompagnées**, dans une perspective d'une société sociale et solidaire. Afin de rendre plus efficace cette priorité, l'Union s'est également concentrée à **renforcer son réseau**.

L'UnioPSS alerte sur la situation inquiétante des solidarités

Lors de sa **conférence de presse de rentrée sociale** en septembre dernier, l'UnioPSS a pointé l'urgence sociale de notre pays et la nécessité d'une plus grande cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales, pour qu'enfin le quinquennat social démarre. En effet, tout au long de l'année, nous n'avons eu de cesse de pointer les absences ou dysfonctionnements des politiques sociales et leurs conséquences sur les plus fragiles.

S'appuyant sur les résultats d'une **enquête auprès d'établissements et services associatifs de protection de l'enfance** pointant des difficultés de recrutement qui impactent la qualité de l'accompagnement d'enfants fragilisés et la santé de professionnels sur-mobilisés, l'UnioPSS s'est exprimée à plusieurs reprises sur la situation causée par le manque d'attractivité des métiers de l'Humain, la pénurie des professionnels et

la non reconnaissance de leur rôle essentiel dans la prise en charge des vulnérabilités.

Elle a également participé avec ses partenaires à de nombreuses mobilisations collectives, que ce soit au niveau des têtes de réseau ou en région.

L'Union a également rendu publiques ses préoccupations sur les conséquences des décisions des pouvoirs publics sur les personnes vulnérables. Ainsi, dans le cadre de la **réforme France Travail** et le risque que celle-ci fait peser sur les personnes concernées ou encore s'agissant des sous-financements des revalorisations des aides sociales, mais également en pointant l'insuffisance de logements abordables financièrement, ainsi que la question du parcours des personnes dans le logement dans le cadre du **Conseil national de la refondation Logement**, l'Uniopss a été vigilante sur les réformes en cours et a, chaque fois, exprimé son inquiétude sur le manque de mesures permettant de réduire les inégalités.

Enfin, cette volonté d'alerter les pouvoirs publics s'est aussi manifestée dans la **défense du secteur associatif des solidarités**. Alors que le début de l'année 2023 a été marqué par la décision de la Caisse des Dépôts et Consignations de participer à la reprise d'un acteur commercial du grand Âge et qu'au cours de cette année, des dérives de certains acteurs lucratifs dans le domaine de la petite enfance ont été dénoncées, l'Uniopss a demandé une attention particulière et des investissements comparables pour le secteur non lucratif, confronté à des difficultés majeures.

L'Uniopss construit également des propositions afin d'améliorer les politiques sociales

Soucieuse de dépasser le simple constat, même si celui-ci est nécessaire, l'Uniopss s'est aussi attachée, en 2023, à plaider pour des mesures répondant aux besoins des professionnels et des personnes directement concernées. Ainsi, dans le cadre de la « Journée mondiale de la santé mentale », l'Uniopss a pointé la nécessité **d'adapter les moyens en santé mentale**, notamment en ce qui concerne la maladie et le handicap psychiques aux besoins de l'ensemble des publics et a formulé plusieurs préconisations pour sortir de l'impasse.

Par ses contributions au **Livre blanc du travail social** et aux **États généraux des maltraitances**, l'Uniopss a mis en avant plusieurs mesures pour rendre plus attractives et revaloriser les carrières des secteurs du social, du médico-social et de la santé, ainsi que d'autres pour l'accompagnement nécessaire des professionnels sur les questions de maltraitance.

En outre, face à l'inertie des pouvoirs publics, nous avons présenté une contribution de **plus de 350 propositions** qui pourraient être directement intégrées dans un **projet de loi structurant concernant une politique de l'Autonomie**.

À travers ce plaidoyer, résolument opérationnel et porteur d'une vision inclusive de la société, l'Uniopss et ses adhérents entendent peser sur les débats et décisions en cours, afin d'aboutir, enfin, à la grande réforme sociétale tant attendue.

Cette volonté d'être plus audible dans ses alertes et ses revendications s'est aussi matérialisée par une présence plus importante de l'Uniopss dans l'espace public, avec un **accroissement notable des retombées médiatiques** de ses prises de position et avec la tenue de plusieurs conférences de presse.

Le renforcement d'un réseau fier de ses valeurs et structuré autour de la volonté de faire Union au service des droits fondamentaux des personnes

Au cours de l'année 2023, l'Uniopss s'est attachée à renforcer les liens avec les Uriopss et les adhérents nationaux. C'est d'abord la création, au sein de la direction générale, d'un poste de directeur général adjoint, dont la mission principale porte sur la consolidation des travaux entre les Uriopss et l'Uniopss. La tenue des premières Journées du Réseau des Solidarités de l'Uniopss « **Faire réseau dans le champ des solidarités et de la santé, aujourd'hui et demain : pourquoi ? comment ?** » en avril dernier répond aussi à cette logique de renforcement et de consolidation du réseau. Durant ces deux journées, les équipes de l'Uniopss, des Uriopss mais aussi des adhérents nationaux, ont pu échanger, se connaître, créer des synergies. Construites autour de la connaissance mutuelle de nos 75 ans d'histoire et de nos valeurs, mais aussi autour des projets inspirants de notre réseau, des modalités de construction de nos plaidoyers, du développement de coopérations intersectorielles au sein des territoires, sans oublier la pertinence de l'adhésion aux réseaux associatifs pour l'avenir, ces « JRS » ont été saluées par l'ensemble des participants. Fortes de ce succès, ces journées sont appelées à se renouveler tous les deux ans et constituent déjà un axe majeur de la politique de structuration et de renforcement proposée par l'Uniopss.

Enfin, au cours de l'année 2023, la poursuite de travaux au sein du réseau sur la **mutualisation**, sur la **communication**, sur l'**évolution de notre modèle économique**, doit amener celui-ci à envisager des évolutions pour une plus grande efficacité.

En conclusion, renforcer les synergies entre les membres du réseau afin de rendre plus « impactante » l'action de celui-ci, affirmer le rôle des acteurs associatifs comme modèle d'une solidarité humaine et universelle, défendre les droits des personnes en situation de vulnérabilité : telles ont été nos actions sur l'année 2023 ; car pour reprendre le titre de notre 35^e Congrès de Lyon en 2024, nous affirmons plus que jamais notre fierté de prendre soin et d'être engagés.

L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES



28

amendements
proposés lors du
PLFSS 2024



+/- 100

représentations

au sein d'organismes
nationaux du secteur
sanitaire, social,
médico-social et
de l'ESS

+/-

200

nouveaux
volontaires en
Service Civique
accueillis

+/-

190

réunions de commissions
et groupes de travail
animées par l'Uniopss



+

de 1 440

structures accompagnées
par le DLA

(Dispositif local
d'accompagnement)

+

140

en 1 an

1 239

abonnés à la newsletter
« L'Uniopss en actions »



+

129

abonnés
en 1 an

363 063

pages vues sur
les portails web
du réseau

38
communiqués
de presse

et
341
retombées
médiatiques

+
83
retombées
en 1 an

300
témoignages de
responsables associatifs
recueillis en 6 jours sur
la crise du secteur



27 800
vues sur la chaîne
Solidarités TV
depuis sa création
en 2021

1 616
fiches d'expertise
produites sur les sites
du réseau
Uniopss-Uniopss

+
12 200
vues en 1 an

19 378
abonnés au compte
LinkedIn de l'Uniopss

+
3 918
abonnés en 1 an



200
personnes réunies
à Paris pour les 1^{ères}
Journées du réseau
des solidarités

Un projet politique et stratégique 2024-2030 AMBITIEUX !

« *Résolument humains !* » : tel est le titre du nouveau projet politique et stratégique adopté par l'Uniopss pour la période 2024-2030. Ce document repère s'articule autour de 4 axes stratégiques et 12 objectifs opérationnels pour une société inclusive, solidaire et durable.

Le projet politique et stratégique de l'Uniopss pour les années 2024-2030, adopté le 12 décembre 2023 par le Conseil d'administration de l'Union, est le **fruit d'un travail de plus d'un an d'échanges et de concertation** auxquels de nombreux membres du Réseau Uniopss ont contribué.

Les présidences des commissions politiques de l'Union, les adhérents nationaux par le canal d'un questionnaire dédié, l'équipe de l'Uniopss et les instances, ont ainsi été consultés à chaque étape du processus. Une grille d'investigation commune avait été élaborée au préalable, pour aborder systématiquement les enjeux liés à l'histoire du réseau, à ses valeurs et ses principes d'action, au contexte qui détermine désormais son rôle et enfin à ses axes prioritaires.

Ce nouveau projet définit ainsi **quatre axes stratégiques pour 10 ans** : porter nos valeurs sociétales et environnementales dans le débat public ; agir pour une société inclusive, durable et solidaire ; soutenir et promouvoir

la vie associative ; valoriser et optimiser les atouts de notre réseau. Ces priorités sont définies au regard d'un contexte à la fois problématique et stimulant, caractérisé par une étude statistique approfondie – face auquel l'ancrage dans une histoire commune, la réappropriation des valeurs – primauté de l'Humain, dignité de toutes et tous, solidarité, non-lucrativité, égalité dans l'accès aux droits, participation de toutes et tous à la vie en société, respect des biens communs – et les principes d'action, doivent constituer des lignes de force. Son titre, « *Résolument humains !* », démontre l'ambition qui est la nôtre de **faire des solidarités un projet de société**. Adossé aux valeurs et à l'histoire de l'Union, ce document est dès à présent et pour les années à venir, un guide pour l'action et un outil vivant au plus près des personnes accompagnées. ■



CNR LOGEMENT - GROUPE POUVOIR D'HABITER : l'Uniopss fait entendre sa voix

L'UNIOUSS A PARTICIPÉ AU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION, THÉMATIQUE LOGEMENT, GROUPE DE TRAVAIL POUVOIR D'HABITER.

Trois réunions se sont tenues : fin décembre 2022, début janvier 2023 et début février 2023. Parmi les thématiques abordées : la gouvernance des politiques d'hébergement et de logement au niveau local, l'insuffisance de logements abordables financièrement, ainsi que le parcours des personnes dans le logement.

L'Uniopss a mis en avant plusieurs propositions prioritaires, parmi lesquelles la construction de 60 000 PLAI au sein de 150 000 logements locatifs sociaux par an et l'augmentation de l'APL de 10 %. Des nécessités dans un contexte d'inflation et de crise du logement particulièrement aigues.

SANTÉ MENTALE : l'Uniopss propose des pistes pour sortir de l'impasse

À L'OCCASION DE LA « JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ MENTALE » DU 10 OCTOBRE 2023, L'UNIOUSS A PRIS LA PAROLE POUR SOULIGNER L'AMPLEUR DES BESOINS DANS CE DOMAINE FACE À UNE OFFRE INSUFFISANTE.

Dans un document rendu public le 5 octobre, l'Union a pointé la nécessité d'adapter les moyens en santé mentale, notamment en ce qui concerne la maladie et le handicap psychiques (moyens financiers, humains, organisationnels...) aux besoins de l'ensemble des publics.

À partir d'un certain nombre de constats (impacts de la crise Covid sur la santé mentale, pénurie de professionnels, manque de financements, défaillance dans les soins apportés aux enfants et adolescents...), l'Uniopss a formulé plusieurs préconisations pour sortir de l'impasse.



PACTE DES SOLIDARITÉS : l'Uniopss et ALERTE pointent un manque de réponses structurelles

LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ, DONT L'UNIOPISS, MEMBRE DU COLLECTIF ALERTE, ONT ÉTÉ CONVIÉES LE 18 SEPTEMBRE À MATIGNON pour la présentation du Pacte des Solidarités, nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté. Tout en saluant des mesures nécessaires pour répondre à l'urgence, elles ont déploré le manque de mesures structurelles de ce plan pour réduire durablement la pauvreté.

Au nom du Collectif ALERTE, l'Uniopss a plaidé une nouvelle fois pour une augmentation des minima sociaux. Elle a, par ailleurs, souligné la nécessité de soutenir les associations de solidarité. L'effet conjugué de la pénurie des métiers, causée par le manque d'attractivité mais aussi le manque de reconnaissance, avec l'augmentation des prix, met en effet en péril le secteur associatif et pose la question de sa capacité à agir.



PROPOSITION DE LOI BIEN VIEILLIR : l'Uniopss partie prenante

APRÈS PLUSIEURS REPORTS, L'ANNÉE 2023 A PERMIS D'AVANCER SUR LA PROPOSITION DE LOI POUR BÂTIR UNE SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR. À l'occasion d'un important travail de concertation auprès de ses adhérents, l'Uniopss a porté lors d'une audition le 12 décembre de nombreux messages auprès des sénateurs co-rapporteurs. Cela a été notamment l'occasion d'appeler les sénateurs à se saisir de cette proposition de loi pour adopter une vision plus transversale de l'autonomie. Cet appel a reçu un écho favorable, traduit par le nouveau nom de la proposition de loi à l'issue de l'examen par le Sénat début 2024 : « Proposition de loi portant diverses mesures relatives au grand âge et à l'autonomie ».

ÉCHEC DES DISCUSSIONS SUR LA CCUE : l'Uniopss appelle à un sursaut pour préserver le secteur

DANS UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE DERNIER, L'UNIOPISS A PRIS ACTE DE L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS DEVANT AMENER À UNE FUTURE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ÉTENDUE (CCUE).

Depuis l'origine et à la place qui est la sienne, l'Uniopss a toujours soutenu la démarche d'une possible CCUE, en vue d'améliorer la situation des professionnels des secteurs social et médico-social. Plus de vingt mois après la Conférence des métiers initiée par Jean Castex, alors Premier ministre, il est regrettable, selon l'Uniopss, d'aboutir au blocage actuel qui laisse sans perspective le secteur, lequel subit par ailleurs des difficultés budgétaires et de pénurie des métiers sans précédent.

Elle a donc appelé l'ensemble des parties prenantes du secteur non lucratif des solidarités et de la santé – partenaires sociaux, unions nationales, État, départements et régions – à trouver, ensemble, une solution à l'impasse actuelle. Au-delà de la nécessité d'une revalorisation des métiers de l'humain, il en va des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes, ainsi que de la pérennité du secteur associatif.

PROTECTION DE L'ENFANCE : l'Uniopss mobilisée !

L'UNIOPISS A RENCONTRÉ À TROIS REPRIS LA MINISTRE CHARLOTTE CAUBEL, alors secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance (les 11 juillet, 31 octobre et 14 novembre). Alors que le secteur de la protection de l'enfance connaît une crise sans précédent, l'Uniopss a rappelé sa proposition d'Assises de l'Enfance, permettant d'aborder la situation des droits des enfants et donc en particulier ceux des mineurs à protéger. Les questions structurelles lourdes qui se posent en protection de l'enfance ne permettent plus aux différentes autorités publiques de se renvoyer les responsabilités, en laissant les acteurs de terrain confrontés quotidiennement à des situations insolubles budgétairement, en termes de ressources humaines et de schémas d'accompagnement d'enfants et de jeunes majeurs.



L'UNIOPISS A RENDU PUBLIC LE 16 NOVEMBRE LES RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ASSOCIATIFS DE PROTECTION DE L'ENFANCE.

La quasi-totalité des 314 répondants pointent des difficultés de recrutement qui impactent la qualité de l'accompagnement d'enfants fragilisés et la santé de professionnels sur-mobilisés. Ces résultats alarmants ont été présentés lors d'une conférence de presse, co-organisée par l'Uniopss, réunissant le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), le Conseil national de l'adoption (CNA) et le Conseil d'orientation des politiques jeunesse (COJ). Un « front uni » pour appeler d'une même voix à des mesures immédiates face à l'urgence, ainsi qu'à des réponses structurelles pour pérenniser et sécuriser les dispositifs de protection des enfants.

PERTE D'AUTONOMIE : l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à agir !

À LA SUITE DE LA RÉÉDITION DU LIVRE « LES FOSSEYEURS » DE VICTOR CASTANET, QUI REMET EN LUMIÈRE LES DÉRIVES D'ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF, l'Uniopss a

publié, le 26 janvier, un communiqué dans lequel elle souligne une nouvelle fois que la recherche maximale de profits est incompatible avec l'accompagnement des personnes vulnérables, en particulier lorsqu'elles sont en perte d'autonomie.

L'Union appelle les autorités publiques à prendre leurs responsabilités, notamment l'État, en allouant les moyens financiers nécessaires pour augmenter le ratio de professionnels par personne accueillie en Ehpad et en arrêtant, de manière préventive, toute nouvelle habilitation ou tout nouvel agrément des structures lucratives. L'Uniopss souhaite également que les départements assurent de manière effective la charge financière des aspects autres que sanitaires, à savoir l'accompagnement, l'animation, ainsi que l'aide sociale pour les personnes âgées aux revenus les plus faibles.

Il est plus généralement demandé aux pouvoirs publics d'agir concrètement sur les restes à charge, facteurs d'inégalités criantes quant au respect des droits fondamentaux des personnes.

Revalorisation des aides sociales : POUR L'UNIOUSS, LE COMPTE N'Y EST PAS !

ALORS QUE L'INFLATION FRAPPE DUREMENT LES PLUS PRÉCAIRES, L'UNIOUSS A DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT DE REVOIR À LA HAUSSE LE TAUX D'AUGMENTATION, au 1^{er} avril, de 1,6 % pour un certain nombre de prestations sociales, dont le RSA, la prime d'activité ou encore l'allocation aux adultes handicapés.

Plus largement, il convient d'en finir avec les augmentations basées sur l'inflation des 12 derniers mois, pour intervenir de manière anticipée, comme cela fut le cas en juillet 2022.

L'Uniopss a donc appelé, dans un communiqué du 30 avril, à une réaction rapide et efficace pour éviter que de nombreuses personnes se trouvent dans l'impasse, voire plongent dans une précarité durable.



ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS : l'Uniopss demande une régulation du secteur

DANS UN COMMUNIQUÉ PUBLIÉ LE 18 AVRIL, L'UNIOUSS EST REVENU SUR LE DERNIER RAPPORT DE L'IGAS QUI MET EN LUMIÈRE LES DIFFICULTÉS MULTIPLES D'UN SYSTÈME AFFECTANT LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET POUVANT GÉNÉRER DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE INACCEPTABLES.

L'Uniopss porte plusieurs propositions faisant écho à celles de l'IGAS, parmi lesquelles la mise en place de modalités de financement des établissements au service réel de la qualité, l'amélioration du pilotage national et local, en particulier au niveau départemental, ou encore la structuration d'une politique de contrôle homogène sur l'ensemble du territoire et soucieuse du respect de l'ensemble des besoins des jeunes enfants accueillis. Prévenir les maltraitances implique également et en tout premier lieu des professionnels en nombre suffisant, formés, accompagnés et soutenus au quotidien dans leurs pratiques. Pour l'Union, la construction du service public de la petite enfance doit être l'occasion, pour notre société, de prendre davantage en considération les besoins des jeunes enfants et des jeunes parents.

CNH : l'Uniopss plaide pour que les annonces se traduisent en actes

À LA SUITE DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP (CNH) QUI S'EST RÉUNIE LE 27 AVRIL 2023 SOUS LA PRÉSIDENTE D'EMMANUEL MACRON, l'Uniopss a salué

un certain nombre d'avancées, notamment en matière d'accessibilité, de prévention, d'accompagnement et d'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Pour autant, elle a exprimé son regret que l'accent n'ait pas été mis davantage sur le rôle et le soutien à apporter aux professionnels sociaux et médico-sociaux engagés aux côtés de ces personnes. Elle a également pointé le manque de précisions concernant les moyens à déployer afin que ces annonces puissent se traduire en actes.



Faire de l'autonomie de chacun LE CŒUR D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

L'Uniopss a rendu public, le 6 avril dernier, un plaidoyer ambitieux qui repose sur une approche globale de l'autonomie tout au long de la vie, en répondant conjointement aux défis du vieillissement et à la prise en compte du handicap.

UN PROJET DE SOCIÉTÉ, 50 FICHES-ACTIONS, 350 PROPOSITIONS...

Le plaidoyer porté par l'Uniopss est le fruit de nombreux mois d'échanges et de travaux avec les adhérents, agissant en établissement ou au domicile, dans les champs du grand âge et du handicap, ainsi qu'avec les unions régionales ancrées dans les territoires. C'est ainsi la parole de celles et ceux qui ont l'expertise de terrain, au plus près des personnes concernées, qui s'exprime.

À travers ce plaidoyer, résolument opérationnel et porteur d'une vision inclusive de la société, l'Uniopss et ses adhérents, représentant les acteurs non lucratifs des solidarités et de la santé, entendent peser sur les débats et décisions en cours, afin d'aboutir, enfin, à la grande réforme sociétale tant attendue.

Dévoilé lors d'une conférence de presse qui a réuni plus de 20 journalistes, ce plaidoyer a été remis successivement aux ministres Jean-Christophe Combe (le 31 mai) et Fadila Khattabi (le 24 octobre).



CRI D'ALARME DES ACTEURS DES SOLIDARITÉS : l'Uniopss et ses adhérents interpellent Emmanuel Macron

LORS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE LE 12 DÉCEMBRE DERNIER, EN PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION, L'UNIOPISS A DÉVOILÉ PLUS DE 300 TÉMOIGNAGES RECUEILLIS EN 6 JOURS.

Partout en France, dans tous les secteurs (de la protection de l'enfance au grand âge, en passant par le handicap et la lutte contre l'exclusion), les responsables de structures associatives se débattent avec un quotidien de plus en plus insoutenable : difficultés de recrutement (pour 90 % d'entre elles), épuisement et perte de sens pour les professionnels, auxquels s'ajoutent des problèmes trésorerie.

Dans une lettre ouverte, l'Uniopss et 42 associations adhérentes nationales ont également alerté le président de la République sur le devenir des associations, qui met en péril l'accompagnement d'une large partie de la population. Avec les associations en danger, ce sont les solidarités qui sont sur le point de craquer !

PLFSS ET PLF 2024 : l'analyse et les propositions de l'Uniopss

L'Uniopss a pointé des insuffisances dans les deux projets de loi compte tenu de l'aggravation des difficultés qui frappent de plein fouet l'ensemble du secteur médico-social, social et sanitaire, ainsi que des besoins croissants des personnes en situation de vulnérabilité.

S'AGISSANT DU PLFSS, la crise profonde des politiques des solidarités et de la santé « *appelait une vision globale et des mesures ambitieuses, et non un nouveau PLFSS de transition et d'économies* ». Face aux insuffisances et impasses de ce texte, l'Uniopss a proposé 28 amendements visant à soutenir les acteurs de la protection sociale.

S'AGISSANT DU PLF, « *très en deçà des besoins des personnes en situation de vulnérabilité* », la réalité vécue au quotidien par les personnes les plus précaires risque, selon l'Uniopss, de demeurer inchangée, concernant, par exemple, l'accès à l'emploi, au logement et aux soins, faute de mesures structurantes pour lutter contre la précarité. Et cela, dans un contexte où l'inflation continuera en 2024 à peser sur les foyers les plus modestes, ainsi que sur les associations et les structures qui les accompagnent.

Premières Journées du réseau des solidarités : **PLUS DE 200 PERSONNES RÉUNIES À PARIS !**



« Faire réseau dans le champ des solidarités et de la santé, aujourd'hui et demain : pourquoi ? comment ? » Tel a été le fil rouge de l'événement qui a mobilisé, les 3 et 4 avril 2023, plus de 200 acteurs et actrices de terrain, des membres des équipes des unions régionales et nationale, des administrateurs et dirigeants des associations adhérentes.



« C'est une réussite collective ! » a conclu le président de l'Uniopss. *« Ces journées reflètent notre volonté de faire Union au service des droits fondamentaux des personnes ! »* Un sentiment visiblement partagé par l'ensemble des participants...

CE FUT UN TEMPS FORT AUTOUR DE CE QUI NOUS RASSEMBLE :

notre utilité sociale en tant que réseau des solidarités et de la santé, dans un contexte de questionnement sur ce qui fait société.

Entre séances plénières, ateliers et temps conviviaux, ces deux jours d'échanges et de partage ont favorisé l'interconnaissance entre les parties prenantes de notre Union.

CES JOURNÉES ONT NOTAMMENT ÉTÉ MARQUÉES PAR :

- Les interventions de Daniel Goldberg, président de l'Uniopss et Jérôme Voiturier, directeur général, sur le rôle de notre Union dans la co-construction des politiques publiques.
- La conférence inversée avec Jean-Benoît Dujol, directeur général de la Cohésion sociale sur le thème : « Quelle place des associations dans les politiques publiques des solidarités et de la santé ? »
- Des échanges avec Vincent Jarousseau, auteur de « Les Femmes du lien », documentaire BD sur le parcours de vie de 8 travailleuses essentielles, engagées aux côtés de personnes en fragilité.
- Des ateliers participatifs : autour de nos 75 ans d'histoire et de nos valeurs, autour des projets inspirants de notre réseau, des modalités de construction de nos plaidoyers, du développement de coopérations intersectorielles au sein des territoires, sans oublier la pertinence de l'adhésion aux réseaux associatifs pour l'avenir...



REPRISE D'ORPEA : l'Uniopss réclame aussi des moyens pour le secteur non lucratif !

À LA SUITE DE LA REPRISE PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DU GROUPE ORPEA, l'Uniopss a interpellé le 8 février les pouvoirs publics en leur demandant une attention particulière et des investissements comparables pour le secteur non lucratif, confronté à des difficultés majeures.

Lors d'un échange, le 16 février, avec la Banque des Territoires, elle a proposé la création d'un fonds de soutien pour l'innovation et le développement du secteur non lucratif.

ÉTHIQUE : l'Uniopss se dote d'une nouvelle instance

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DE L'UNIOPESS A ÉTÉ OFFICIELLEMENT CRÉÉ EN JANVIER 2023.

Celui-ci rassemble des personnalités diverses issues du réseau Uniopss-Uniopss, mais également des personnalités qualifiées. Il a un rôle d'éveilleur, d'éclaireur et si nécessaire de conseil vis-à-vis de la gouvernance de l'Uniopss. Il ne s'agit pas de rendre des avis ou de prendre des positions prescriptives, mais bien de contribuer à la culture éthique de l'Uniopss dans le cadre d'initiatives comme la rédaction d'observations ou de notes thématiques.

À la suite d'une rencontre avec le Bureau de l'Uniopss, le Comité d'éthique a choisi sa thématique de travail pour l'année 2024 : « Convaincre ou contraindre la personne accompagnée pour la protéger ? » Toute cette démarche s'inscrit dans la réalité du terrain et concernera tous les secteurs que représente l'Uniopss. L'avis du Comité sera remis durant le mois d'octobre 2024.



LOI IMMIGRATION : l'Uniopss dénonce un recul sans précédent pour les droits des plus vulnérables

EN AMONT ET DURANT LES DÉBATS QUI ONT PRÉCÉDÉ L'ADOPTION DE LA LOI IMMIGRATION, L'UNIOPISS, AVEC UN COLLECTIF DE RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS, A PRIS LA PAROLE À PLUSIEURS REPRISES POUR DEMANDER LE RETRAIT DU TEXTE (tribune parue dans Le Monde du 8 décembre, lettre ouverte adressée à Emmanuel Macron le 17 décembre, participation le 18 décembre à la manifestation organisée par l'association Aurore).

Après l'adoption du texte le 19 décembre, l'Uniopss a exprimé sa consternation et sa colère devant le recul pour les associations des solidarités que provoque ce texte. Contraire aux valeurs que porte l'Union, celui-ci comporte de nombreuses mesures en rupture avec les principes fondamentaux de solidarité et de fraternité qui constituent le socle de notre République.

FRANCE TRAVAIL : pas de réinsertion durable sans accompagnement !

À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DU RAPPORT DE PRÉFIGURATION DE FRANCE TRAVAIL, L'UNIOPISS A DIFFUSÉ, LE 19 AVRIL, UN COMMUNIQUÉ. Elle

y réaffirme son soutien aux politiques publiques favorisant le retour à une activité économique des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle exprime néanmoins les plus vives inquiétudes si les moyens humains dédiés ne sont pas à la hauteur des besoins d'accompagnement mentionnés dans le rapport France Travail. Or, celui-ci ne semble pas réunir les conditions permettant aux personnes concernées, notamment aux allocataires du RSA, de bénéficier d'une réinsertion durable.

Le Collectif ALERTE (dont l'Uniopss est membre) a transmis, quant à lui, aux parlementaires des propositions d'amendements ainsi que son positionnement sur le sujet, pointant des risques importants de régression sociale pour les personnes en situation de précarité.

Par ailleurs, l'Uniopss, avec d'autres associations membres du Collectif ALERTE, fait partie des signataires d'une tribune parue dans Le Monde du 10 juillet et intitulée : « Stigmatiser les pauvres ne mène pas au plein-emploi ».



RENTRÉE SOCIALE 2023 : il est temps que le quinquennat social commence !

L'UNIOPISS A TENU, LE 21 SEPTEMBRE, SA TRADITIONNELLE CONFÉRENCE DE PRESSE À L'OCCASION DE LA SORTIE DU DOCUMENT DE RENTRÉE SOCIALE, publication de référence qui propose un regard transversal sur l'actualité et l'évolution des politiques publiques dans les champs de la santé et de la solidarité.



Ce fut l'occasion, pour l'Union, de pointer l'urgence sociale de notre pays et de réclamer plus de cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales...

REMISE DU LIVRE BLANC DU TRAVAIL SOCIAL : l'Uniopss appelle à une concrétisation rapide des mesures !

PARTICULIÈREMENT ATTENDUE PAR LES ACTEURS DU SECTEUR SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE, LA REMISE DU LIVRE BLANC PAR MATHIEU KLEIN, PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL DU TRAVAIL SOCIAL (HCTS), AU GOUVERNEMENT A EU LIEU LE 5 DÉCEMBRE.

L'Uniopss, membre du Haut Conseil du travail social, qui s'est fortement impliquée durant toute l'année d'élaboration de ce Livre blanc (adopté par le HCTS le 6 septembre dernier), a proposé une importante contribution, intégrée au document. Après la présentation de Mathieu Klein, les membres du HCTS se sont relayés pour déve-

opper les constats, enjeux et recommandations, posés par les différents groupes de travail, qui constituent le Livre blanc. Celui-ci met en lumière une situation de crise des métiers et des accompagnements et pose un diagnostic réaliste sur l'écart croissant entre les ambitions des politiques publiques et la réalité du terrain. Face à cette crise sans précédent, le Livre blanc propose une série de recommandations, parmi lesquelles celle de la nécessaire revalorisation urgente des salaires des professionnels et celle de l'amélioration des conditions de travail pour attirer et retenir les professionnels.



LES ENJEUX D'UNE ACTION EN RÉSEAU

L'année 2023 a été en partie dédiée au travail d'élaboration du projet politique et stratégique de l'Uniopss. Elle a aussi été consacrée à l'élaboration du thème du Congrès national d'avril 2024. Au-delà de ces deux chantiers, la Mission de Recherche et Prospective (MRP) a mené à terme l'ouvrage sur la société inclusive préparé depuis 2019 dans le cadre du Conseil de Recherche et Prospective, en vue de sa publication au Congrès. Enfin, plusieurs actions ont été menées au sujet du réseau Uniopss-Uriopss ; avec par exemple une intervention pour le Mouvement associatif au sujet du rôle des têtes de réseau, ou encore une nouvelle étape de l'étude sur associations et recherche, ou enfin plusieurs interventions sur le sens de l'action dans les associations. Ces différents axes de travail s'inscrivent dans la perspective adoptée depuis le début des années 2000 pour la recherche et la prospective, à savoir le lien indispensable entre la vision prospective « macro », qui permet de tracer un cap et l'ancrage dans la réalité des pratiques au niveau « micro », sans oublier l'engrenage du niveau « méso » assuré par l'action collective en réseau.

UN IMPORTANT CHANTIER EN RÉSEAU POUR ÉLABORER UN PROJET POLITIQUE ET STRATÉGIQUE

L'Uniopss a engagé une consultation approfondie des composantes du réseau, qui a permis d'interroger les conseils d'administration des Uriopss, les présidences des commissions politiques de l'Union, les adhérents nationaux par le canal d'un questionnaire dédié, l'équipe de l'Uniopss et les instances, consultés à chaque étape du processus. Une grille d'investigation commune avait été élaborée, pour aborder systématiquement les enjeux liés à l'histoire du réseau, à ses valeurs et ses principes d'action, au contexte qui détermine désormais son rôle et enfin à ses axes prioritaires. Les travaux ont été adossés à un comité de pilotage, présidé par Patricia Sitruk, vice-présidente de l'Uniopss, animé par Christine Chognot, adjointe au directeur général, et composé de représentants d'Uriopss et d'adhérents nationaux. Ce comité, réuni une fois par mois sur environ un an, a permis de construire la démarche et de stabiliser les analyses sur le fond.

Le projet politique et stratégique adopté au Conseil d'administration en décembre 2023 définit quatre axes stratégiques pour 10 ans : porter nos valeurs sociétales et

environnementales dans le débat public ; agir pour une société inclusive, durable et solidaire ; soutenir et promouvoir la vie associative ; valoriser et optimiser les atouts de notre réseau. Ces priorités sont définies au regard d'un contexte à la fois problématique et stimulant, caractérisé par une étude statistique approfondie – face auquel l'ancrage dans une histoire commune, la réappropriation des valeurs – primauté de l'Humain, dignité de toutes et tous, solidarité, non-lucrativité, égalité dans l'accès aux droits, participation de toutes et tous à la vie en société, respect des biens communs – et les principes d'action, doivent constituer des lignes de force, pour des missions elles aussi réinstituées.

UN OUVRAGE SUR LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE PORTÉ PAR LE CONSEIL DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

Le travail de construction progressive engagé en 2019 par le Conseil de Recherche et Prospective de l'Uniopss (CRP) a été mené à terme au cours de l'année 2023. Les réunions initiales du Conseil avaient d'emblée abordé le sujet avec la visée d'un élargissement de perspective, pour considérer les défis de la société inclusive au-delà de l'exigence de transformation de l'offre auxquels ils sont trop souvent réduits. Le but était de montrer en priorité le versant positif des dynamiques à l'œuvre, plutôt que de se concentrer sur les blocages.

En Bref

Conseil national de l'information statistique (Cnis) : implication de l'Uniopss pour contribuer à l'observation de la situation économique et sociale et, ainsi, au meilleur calibrage des politiques publiques. Réaction d'une note de synthèse pour contribuer à l'élaboration du prochain programme de moyen terme du Cnis.

Poursuite de l'étude sur les associations et la recherche, engagée sur 3 ans avec le soutien du FONJEP, en partenariat avec l'Uriopss des Hauts-de-France, afin de mieux comprendre les pratiques et les besoins des associations de terrain.

Participation aux travaux de l'ERP, Espace de Recherche et Prospective. Les investigations ont notamment porté, en 2023, sur l'apport des neurosciences pour améliorer les pratiques d'accompagnement social et les pratiques managériales.



Chiffres-clés 2023

ANIMATION ET COORDINATION

3 réunions du Conseil de Recherche et Prospective ; plus de **40** réunions de travail organisées sur le projet stratégique (COPIL, présidences de commission, CA des Uriopss, adhérents nationaux, équipe, instances...) ; **6** mois de consultation sur le thème du 35^e Congrès de l'Uniopss ; **1** atelier sur l'utilité sociale des têtes de réseau, co-animé avec Le Mouvement associatif lors des Journées du Réseau Uniopss organisées à Paris en avril 2023.

INTERVENTIONS

1 intervention en janvier 2023 auprès d'étudiants en CAFDES pour le centre de formation ASKORIA à Rennes, sur la place de la veille stratégique et prospective dans les missions de direction ; **1** intervention lors d'une journée de réflexion co-organisée par Le Mouvement associatif et l'université de Paris Dauphine, sur le rôle des têtes de réseau ; **1** intervention le 28 septembre à Nîmes, aux Journées nationales de l'ADC (association de directions et cadres) dédiées aux défis à relever par le secteur social et médico-social.

PRODUCTIONS

1 chapitre dans le Document de rentrée sociale intitulé « L'urgence de remobiliser les capacités d'avant-garde » ; **1** note de synthèse en vue du prochain programme du Cnis, soulignant notamment la sous-utilisation des études produites par l'appareil statistique français, lors de l'élaboration des politiques publiques.

ANCRAGE ET MISE EN PERSPECTIVE POUR ÉLABORER COLLECTIVEMENT LE THÈME DU CONGRÈS

LE THÈME DU 35^e CONGRÈS DE L'UNIOPISS « FIER D'ÊTRE ENGAGÉS, FIER DE PRENDRE SOIN ! - ENSEMBLE POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE » est le fruit d'un processus de construction collective.

La contribution spécifique de la MRP a consisté à enquêter auprès des équipes nationale et régionales, des commissions et du Conseil de Recherche et Prospective de l'Uniopss pour élaborer une thématique non seulement reliée à l'actualité mais aussi porteuse d'enjeux de fond, par lesquels l'Uniopss se situe au sujet de choix de société.

À partir des contributions reçues, très riches sur le fond, la grille thématique du Congrès a pu être proposée aux instances en mars 2023. Elle retenait quatre grands axes : les parcours au-delà de la transformation de l'offre ; les exigences plus larges de la société inclusive ; les défis du modèle associatif ; l'enjeu du pouvoir d'agir collectif.

L'ouvrage, destiné à être publié à l'occasion du 35^e Congrès de l'Uniopss, propose trois angles pour examiner ce thème de la société inclusive : une première partie analyse les enjeux concrets du cadre actuel des politiques publiques ; une deuxième partie entre dans les enjeux du fonctionnement associatif, où le projet d'inclusion bouscule les pratiques ; une troisième

partie élargit l'approche en illustrant l'évolution des représentations collectives par différents thèmes. Le fil conducteur met en évidence l'enjeu central d'une recomposition très large du rapport aux institutions, dont la refondation est un réel défi pour la cohésion sociale dans la société actuelle et à venir.

Présidé par Robert Lafore, professeur émérite en droit public à l'IEP de Bordeaux et animé, en 2023, par Christine Chognot, adjointe au directeur général, responsable de la Mission de Recherche et Prospective, le Conseil de Recherche et Prospective associe Amélie Artis (maître de conférences en Économie, responsable du Parcours « Développement et Expertise de l'Économie sociale », Sciences Po Grenoble, PACTE CNRS) ; Francis Calcoen (ancien président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, ancien membre du Bureau de l'Uniopss) ; Jacques Defourny (Centre d'Économie Sociale, Université de Liège) ; Philippe Eynaud (professeur en sciences de gestion à l'IAE de Paris, Université Panthéon Sorbonne, membre du Haut Conseil à la vie associative) ; Hugues Feltesse (personne qualifiée) ; André Flageul (administrateur d'UNA) ; Florence Gallois (maître de conférences en sciences économiques à l'Université Reims Champagne-Ardenne, Laboratoire Regards) ; Olivier Giraud (directeur de recherche au CNRS, co-directeur du LISE-CNAM) ; Catherine Humbert (directrice de l'Uriopss Grand-Est) ; Céline Marival (Docteure en Sciences Humaines, secteur associatif social et médico-social, politiques du handicap) ; Henry Noguès (professeur honoraire de l'université de Nantes) ; Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre) ; Patricia Sitruk (vice-présidente déléguée de l'Uniopss) ; Patrick Doutreligne (ancien président de l'Uniopss, Personne qualifiée au Conseil d'administration), Jérôme Voiturier (directeur général de l'Uniopss).





SOUTENIR, DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LE MODÈLE ASSOCIATIF



L'année 2023 a fortement mobilisé l'Uniopss dans sa défense, son soutien et la promotion du modèle associatif et de ses spécificités, alors que des scandales secouent les acteurs du secteur commercial. À travers diverses mobilisations et rencontres, l'Union s'est également attachée, alors que se préparaient les 10 ans de la loi ESS, à promouvoir les associations au sein de la famille de l'ESS.

UN MODÈLE ASSOCIATIF À DÉFENDRE

Rencontre avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Au cours d'un rendez-vous avec Eric Lombard, directeur-général de la Caisse des Dépôts et Consignations, une semaine après l'annonce de la reprise d'ORPEA, financé en partie par la CDC, l'Uniopss a rappelé que cette reprise, même si elle se comprenait, au regard des 250 000 personnes accueillies et accompagnées par le groupe et des 75 000 professionnels employés, posait néanmoins des questions pour les acteurs associatifs, dont de nombreuses structures sont aussi en danger, et doivent également être également soutenues. À cette occasion, l'Uniopss a proposé la **création d'un fonds d'urgence** destiné au développement et à l'innovation des associations des solidarités et de la santé.

À la suite de cette réunion, l'Uniopss a organisé avec la direction des prêts de la **Banque des Territoires**, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, un temps d'échanges avec une trentaine de membres du réseau de l'Uniopss afin de faire le point sur les besoins concrets des associations des solidarités et de la santé. Il a été convenu de travailler sur plusieurs pistes pour le court terme et pour le développement à plus long terme, spécifiquement pour **soutenir le secteur non lucratif** pour lequel la Banque des Territoires a rappelé son fort attachement.

Plaidoyer pour le secteur associatif auprès des pouvoirs publics et du gouvernement

Parallèlement ces échanges, l'Uniopss a déployé une forte action de plaidoyer auprès des décideurs publics.

C'est d'abord auprès du directeur général de la Cohésion sociale que l'Uniopss a porté la nécessité d'accompagnement financier de l'État en direction des associations des solidarités et de la santé en raison de l'inflation. L'Uniopss a insisté sur **l'urgence de certaines situations budgétaires** et sur la nécessité d'un accompagnement à la hauteur de la part des départements et de l'État. Puis, le 1^{er} mars, lors d'un rendez-vous avec Jean-Christophe Combe, alors ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, l'Uniopss a plaidé pour un soutien financier de l'État, afin d'éviter des défaillances budgétaires des associations des solidarités et de la santé, et plus encore, de **permettre leur développement**.

UN MODÈLE À SOUTENIR

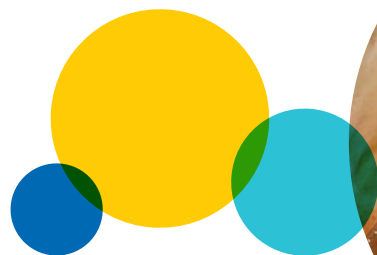
Dans le cadre des négociations entre syndicats d'employeurs et syndicats salariés, en vue d'une **Convention collective unique étendue (CCUE)**, l'Uniopss, bien que non participante aux discussions et en respectant les compétences des uns et des autres, a tenu à exprimer ses positions. En effet, le blocage des négociations entraîne un grave danger pour le secteur associatif et les professionnels qui y exercent, et il est de notre

rôle de soutenir la volonté d'amélioration de l'attractivité des métiers et de lutte contre la pénurie de ceux-ci par l'adoption d'une CCUE.

Première organisation représentant les secteurs non lucratifs des solidarités et de la santé par le nombre et la diversité de ses adhérents et par son ancrage territorial, l'Uniopss a manifesté sa volonté de prendre toute sa part pour participer à surmonter cet échec et a appelé à faire de ce moment l'occasion d'un sursaut vital pour l'ensemble du secteur non lucratif, au profit avant tout des personnes accueillies et accompagnées.

C'est dans ce sens, à la suite de l'échec des négociations que l'Uniopss a rencontré en décembre dernier, le **cabinet d'Elisabeth Borne**, Première ministre, afin de demander que l'État s'implique avec les départements pour dégager une trajectoire financière permettant les revalorisations des carrières et des métiers. De même, l'Uniopss a rappelé la nécessité de mettre en place le **Comité des métiers socio-éducatifs** voulu par Jean Castex, alors Premier ministre.

Un modèle à soutenir, c'est aussi promouvoir la liberté associative et la co-construction avec les pouvoirs publics. Ainsi, sur les bases de la première **Charte des engagements réciproques** signée en 2015 entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Secteur associatif habilité, l'Uniopss a signé en 2023 la nouvelle charte, laquelle illustre la démarche exemplaire de co-construction qui pourrait être utilisée dans d'autres secteurs de l'action publique.



JOURNÉES DE L'ÉCONOMIE AUTREMENT : L'UNIOPSS PARTIE PRENANTE

CETTE ANNÉE ENCORE, L'UNIOPSS A ÉTÉ PARTENAIRE DES JOURNÉES DE L'ÉCONOMIE AUTREMENT, ORGANISÉES LES 24 ET 25 NOVEMBRE 2023 À DIJON PAR LE MAGAZINE ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES.

Le directeur général de l'Uniopss, a ainsi participé à la table ronde intitulée « Non recours aux droits, renoncement aux soins : comment y remédier ? ». Il a notamment souligné que le non-recours est une problématique à la fois technique, mais aussi qui pose la question de la citoyenneté. Par ailleurs, pour lutter contre le non-recours, la participation des usagers apparaît comme un levier.

De son côté, le président de l'Uniopss est intervenu en plénière sur le sujet du pouvoir d'achat des personnes issues des classes moyennes et populaires, l'augmentation de la pauvreté et les conséquences sur l'activité des associations. Il a rappelé les propositions portées par l'Uniopss et le Collectif ALERTE concernant les minima sociaux et le soutien nécessaire au secteur non lucratif des solidarités, notamment dans le cadre de la pénurie des métiers et de l'augmentation des dépenses contraintes.

UN MODÈLE À PROMOUVOIR

2023 a été une année de promotion par l'Uniopss du modèle associatif, au moment où les évolutions liées aux 10 ans de la loi ESS apparaissent et où le secteur associatif doit être identifié comme un acteur essentiel de cette économie.

Dès le début de l'année, des échanges avec Jérôme Saddier, président d'ESS France, ont été organisés. Ce fut l'occasion d'évoquer le modèle économique des associations des solidarités et de la santé, ainsi que leur place dans l'économie sociale et solidaire. L'Uniopss a notamment souligné la particularité de ces associations, dont beaucoup sont gestionnaires, avec, de fait, une quasi-délégation de service public.

Ce plaidoyer s'est prolongé lors de l'événement de rentrée organisé par ESS France, intitulé : « 10 ans après la loi ESS, développer le pouvoir transformateur de l'ESS ». À cette occasion, le président de l'Uniopss a pris la parole pour rappeler les besoins de

financement des associations des solidarités et de la santé qui sont au cœur de l'ESS et agissent pour le compte de l'État et des départements.

Cette promotion du modèle associatif fut aussi l'un des sujets abordés lors de la rencontre avec Thierry Beudet, président du **Conseil économique, social et environnemental (CESE)**. Dans la 3^e chambre de la République, représentant la société civile, nous avons eu l'occasion de rappeler l'importance des associations, comme corps intermédiaires, dans la cohésion des territoires. Enfin, à la suite de la présentation de la **feuille de route de l'ESS**, par Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et moyennes entreprises, l'Uniopss a pris contact avec le nouveau délégué ministériel à l'Économie Sociale et Solidaire, Maxime Baduel, afin de renforcer dans les années à venir les liens entre l'Uniopss et sa délégation. ■

Chiffres-clés 2023

REPRÉSENTATIONS

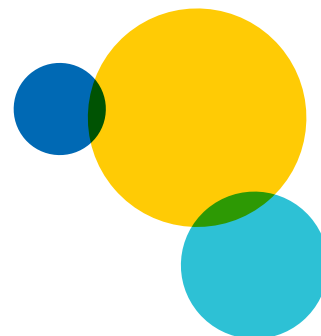
12 réunions (Conseil d'administration et Bureau) du Mouvement associatif ; **6** réunions ESS France (Conseil d'administration et groupes de travail).

INTERVENTIONS

1 table ronde organisée le 26 novembre dans le cadre de l'Université d'automne de la Ligue des droits de l'Homme sur le thème « Lutttes, résistances, innovations sociales dans les territoires : des alternatives au néolibéralisme et à l'extrême droite ». L'occasion de montrer que le New Public Management entraine une modification des rapports entre les associations et les pouvoirs publics, renforçant la compétition entre les associations, avec un risque de dégradation des actions associatives.

PRODUCTIONS

62 fiches produits sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.





SOUTENIR LE QUOTIDIEN DES ASSOCIATIONS ET DES PROFESSIONNELS

La pénurie des métiers dans l'action sociale et médico-sociale est devenue encore plus préoccupante. L'Uniopss, avec son réseau, s'est attachée à renforcer ses accompagnements et ses outils pour répondre aux alertes renouvelées des employeurs associatifs du secteur des solidarités qui n'arrivent pas à recruter. Elle a interpellé tout au long de l'année les décideurs publics sur cette situation de crise. Il est primordial de permettre aux associations de (re)trouver une place centrale dans la société et de la valoriser.

CONTRIBUTION AU LIVRE BLANC DU TRAVAIL SOCIAL DU HCTS

Après le Livre vert de mars 2022 qui avait posé un certain nombre de constats et enjeux, le Livre blanc du travail social, dont l'objectif était de « moderniser les métiers du travail social » et de « dégager des éléments opérationnels qui auront vocation à inspirer les décisions politiques » a été remis à plusieurs ministres en décembre. L'Uniopss, très engagée sur la question de la pénurie des métiers de l'humain, qui met

en péril les droits fondamentaux des personnes accueillies et/ou accompagnées, a proposé une contribution présentant une analyse de l'impact de la crise des métiers de l'humain dans le secteur associatif des solidarités, ainsi que des pistes concrètes d'action pour redonner du sens au travail social et promouvoir son rôle essentiel au sein de la société.

Elle a également souligné l'importance de reconnaître le rôle incontournable des associations de solidarité et de les soutenir sur les moyen et long termes.

L'Uniopss, suite à la remise du Livre blanc, a regretté que des mesures soutenant fortes et urgentes, n'aient pas été annoncées par les ministres concernés.

DROIT SOCIAL – RH : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS

Pendant toute l'année 2023, les groupes « droit social » et « RH », qui rassemblent 17 et 12 conseillers techniques juristes et RH des Uniopss, se sont réunis pour effectuer une veille et une analyse attentive, quotidienne et concertée, de manière à accompagner et informer les associations adhérentes sur les questions de droit social et RH. En dehors de ce travail, les groupes ont continué à tenir informés les adhérents sur l'application des revalorisations salariales issues du Ségur de la santé, des accords Laforcade et de l'accord du 2 mai 2022, ainsi que sur l'évolution des valeurs de point de chaque branche.

De plus, le groupe Droit social a suivi de près les négociations au long cours entre les partenaires sociaux ayant pour but de construire une convention collective unique de branche étendue pour la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (BASS).

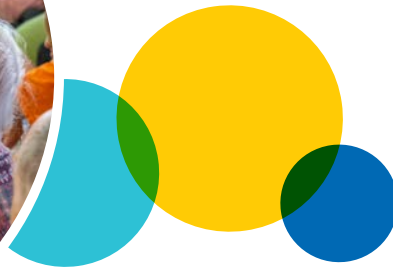
Afin de se préparer à accompagner les adhérents à cette évolution conventionnelle et ses impacts pour les adhérents concernés, une formation a été organisée pour comprendre toutes les évolutions. Même si l'avenant n°1 de l'accord de méthode pour cette CCUE n'a

En Bref

Tribune commune Uniopss/ Unaforis « La reconnaissance du travail social est avant tout un choix de société ! » parue dans « Actualités sociales hebdomadaires » en septembre. Objectif : alerter, d'une même voix, les décideurs publics comme l'ensemble de la société sur une situation de crise des métiers du travail social et des accompagnements sociaux.

Signature de la convention multipartenariale de Planification écologique du système de santé pour 2023-2028, conformément à la feuille de route de Planification écologique du système de santé – PESS, portée par la DGOS.

Audition par l'IGAS sur les démarches de participation citoyenne et de participation des personnes concernées dans le champ des solidarités, de la lutte contre les précarités, le handicap et le grand âge. L'Uniopss et des Uniopss ont présenté des initiatives engagées, des expériences innovantes, alerté sur la participation de façade ou imposée et défendu la nécessité, pour les associations et leurs salariés, d'avoir la capacité d'agir pour permettre ces participations, et donc d'un exercice qui ne soit pas trop normé par les autorités de tutelle.



ÉTATS GÉNÉRAUX DES MALTRAITANCES : LE RÉSEAU SE MOBILISE !

DANS LE CADRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MALTRAITANCES, LE RÉSEAU UNIOPISS-URIOPSS A PROPOSÉ UNE CONTRIBUTION RICHE ET TRANSVERSALE. Les propositions et constats, intersectoriels, abordent tous les publics quels que soient le secteur et l'âge des personnes et des enfants accompagnés, accueillis. Pour recueillir ce contenu, l'Uniopss et les Uriopss ont mobilisé leurs adhérents, à travers une animation régionale et nationale et un groupe de travail multisectoriel. Des questionnaires ont été envoyés aux adhérents, des échanges organisés. À partir de ces travaux préliminaires, un webinaire a réuni le 23 mai 46 adhérents de toutes les régions pour qu'ils apportent un regard complémentaire, à hauteur de leur réalité. Cette contribution, fruit du travail de l'ensemble du réseau, n'est pas exhaustive et privilégie une approche globale du sujet avec des propositions concrètes issues du terrain.

pas été signé à la fin de l'année par les syndicats salariés, l'objectif d'arriver à une CCUE est toujours d'actualité et le réseau continuera à informer et à soutenir ses adhérents vers ce changement.

De son côté, le groupe RH s'est structuré pour porter auprès des adhérents les sujets qui impactent et vont impacter l'organisation des associations, surtout au regard des alertes autour du manque d'attractivité et de l'accroissement de la sinistralité des métiers du secteur de l'action sociale.

VERS UN OUTIL « RÉSEAU » : LE BAROMÈTRE ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Face aux enjeux d'attractivité des associations du secteur social, sanitaire et médico-social, l'Uniopss des Pays de la Loire a partagé cette année avec l'Uniopss et les Uriopss le Baromètre « Attractivité des métiers », issu d'une démarche participative avec ses adhérents.

Pensé pour accompagner les adhérents à qui il est réservé, ce guide d'autodiagnostic a pour objectif de permettre aux associations du réseau de mesurer l'attractivité de leur structure, en favorisant l'échange et la réflexion entre les parties prenantes (gouvernance, direction, salariés...), en valorisant les pratiques qui fonctionnent et en identifiant les actions prioritaires à mettre en place.

Pour permettre l'appropriation de cet outil par l'ensemble des Uriopss, plusieurs réunions et séminaires ont été organisés en binôme avec l'Uniopss.



Chiffres-clés 2023

REPRÉSENTATIONS

Haut Conseil du travail social : remise interministérielle du Livre blanc du travail social : **3** plénières, **2** commissions permanentes, **6** réunions du GT « simplification », **5** émissions « entretiens pour le Livre blanc » ; **1** rdv présidents HCTS Uniopss et DGCS ; Commission « Égalité Femmes-Hommes » du CSESS : **4** réunions ; CNPE : **3** réunions du GT « collège des enfants » ; ANAP : **2** réunions du Cotech « Mon observatoire du Développement durable » ; Comité États généraux maltraitements : **3** réunions et **9** audits d'experts, **1** restitution interministérielle ; Conseil de perfectionnement du master Recherche en travail social et master ESS du Cnam : **1** réunion ; GT Inter-Réseau Participation et Pouvoir d'Agir : **2** réunions ; **1** réunion des club des partenaires ; Clôture du festival du film social ; GT Club des managers de l'Uriopss Occitanie : **1** webinaire ; Mouvement associatif : **1** réunion du GT Emploi ; HCFEA/HCFips : **1** séminaire sur les conditions de travail dans le secteur Personnes âgées ; Unaforis : **1** journée du réseau.

ANIMATIONS

GT Uniopss-Uriopss Droit social : **6** réunions ; GT Uniopss-Uriopss Ressources humaines : **4** réunions ; GT Uniopss-Uriopss Droit social-Gestion-tarifification : **1** réunion ; GT Uniopss-Uriopss sur l'intérim : **1** réunion ; GT Uniopss-Uriopss sur les États généraux des maltraitements : **5** réunions ; Baromètre Attractivité des métiers de l'Uriopss Pays de la Loire : **12** réunions.

PRODUCTIONS

1 publication dans Union Sociale ; **1** note de conjoncture ; **1** contribution au Livre blanc du travail social ; **1** contribution aux États généraux des maltraitements ; **130** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



ANALYSE DES RÉFORMES DE LA TARIFICATION ET IMPACTS SUR LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

2023 a été une année importante pour le secteur médico-social, marquée par des réformes tarifaires significatives et une adaptation continue face aux défis économiques. L'équilibre financier et la qualité des accompagnements proposés par les ESMS ont été au cœur des préoccupations, exacerbées par la reprise post Covid et les conséquences des tensions géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine et ses retombées sur le coût des matières premières. Ces événements ont accéléré les réformes tarifaires, avec un double objectif pour le réseau : garantir une adéquation entre les financements et les coûts croissants, et maintenir une qualité d'accompagnement pour les personnes concernées. L'Uniopss a pris part avec détermination aux groupes de travail et aux comités de pilotage établis, contribuant de manière significative à la conception et à l'orientation de ces réformes cruciales pour le secteur.

MOBILISATION AUTOUR DES RÉFORMES DE LA TARIFICATION

Au cours de l'année 2023, l'Uniopss a été activement engagée sur les différentes réformes de la tarification, notamment celles sur le domicile (SSIAD et SAD), les CHRS, et la réforme SERAFIN-PH pour les établissements et services accompagnant des personnes en situation de handicap.

Services autonomie à domicile. L'Uniopss a participé à tous les groupes de travail sur la réforme des SAD. À cet effet, plusieurs contributions du réseau ont été proposées à la DGCS, en particulier sur le cahier des charges des SAD. Ces contributions ont également été l'occasion de rappeler aux pouvoirs publics le manque d'évolution sur le volet tarification de cette réforme.

Réforme de la tarification des SSIAD. Le réseau est resté particulièrement attentif aux évolutions de cette réforme compte tenu du retard accusé par rapport au calendrier initial de son déploiement. Plusieurs positionnements ont été portés, notamment l'importance d'une extension, au minimum d'une année, des mesures de gel des dotations des SSIAD en convergence négative, compte tenu du retard de presque une année de la mise en œuvre de la réforme.

CHRS. Le réseau a suivi les différentes évolutions et a participé aux échanges avec la DIHAL sur le sujet. Des contributions ont été apportées, concernant, par exemple, l'adéquation des besoins réels de établissements avec la liste des accompagnements et prestations associés à la réforme ; ainsi que l'adaptation des cadres budgétaires EPRD/ERRD au nouveau modèle de tarification.

Réforme SERAFIN-PH. Cette réforme a connu une accélération en 2023 après la réunion du comité stratégique du 13 février en présence de l'ancienne ministre Geneviève Darrieussecq, qui a souhaité voir atterrir rapidement la réforme avec des résultats concrets d'ici 2025. Le réseau a soutenu son positionnement visant à éviter la mise en œuvre d'un modèle tarifaire avec de trop fortes possibilités de variations, à travers ses contributions et ses participations aux différents groupes de travail, en lien avec la CNSA.

LES DÉFIS DE L'INFLATION ET LES STRATÉGIES D'ADAPTATION

L'année 2023 a vu les ESMS faire face à une hausse sans précédent des coûts énergétiques, aggravée par les conséquences de la crise sanitaire et les tensions en Ukraine. Des mesures telles que les boucliers tarifaires pour le gaz et l'électricité ont été instaurées pour amortir l'impact de cette crise. Toutefois, ces mesures, bien que bénéfiques à court terme, ont mis en évidence la nécessité de solutions de long terme pour garantir la stabilité financière des ESMS et permettre une gestion durable des coûts énergétiques. Le réseau a travaillé sur plusieurs notes récapitulatives des mesures de boucliers tarifaires afin d'informer et d'accompagner ses adhérents dans l'appropriation des dispositifs de réduction des tarifs de l'énergie.

En Bref

Mobilisation sur les revalorisations salariales. L'Uniopss a adressé plusieurs courriers et interpellé directement les autorités publiques afin de mettre l'accent sur les oubliés du Ségur ainsi que sur les difficultés financières que rencontrent les structures, contraintes de supporter des augmentations salariales non financées par les autorités de tarification et de contrôle.



ALERTE SUR LA RÉFORME DU CONTENTIEUX DE LA TARIFICATION

EN 2023, LA RÉFORME DU CONTENTIEUX DE LA TARIFICATION A MARQUÉ UN TOURNANT DANS LA MANIÈRE DONT LES LITIGES RELATIFS À LA TARIFICATION SANITAIRE ET SOCIALE SONT GÉRÉS ET RÉSOLUS. Cette réforme, visant à transférer le contentieux de la tarification des Tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale (TITSS) et de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale (CNTSS) vers les juridictions administratives de droit commun, a suscité un vif débat. L'objectif poursuivi était de simplifier et d'harmoniser le traitement des litiges, tout en rendant le processus plus accessible et transparent pour les établissements et services concernés. Cependant, cette transition soulève des questions quant à la préservation de l'expertise spécifique nécessaire à l'appréhension des enjeux complexes du secteur sanitaire et social. L'Uniopss a alerté sur les conséquences de la fin de l'échevinage qui aboutirait à une considérable déperdition de savoir-faire technique, accentuée par le manque de connaissance approfondie du secteur de la part des juges administratifs.

IMPLICATION DANS LES RÉFORMES DES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES EHPAD

La réflexion engagée par la DGCS sur le modèle économique des Ehpads a marqué une étape importante en 2023.

Cette réflexion, impliquant divers acteurs du secteur, a visé à déterminer des orientations stratégiques pour une réforme du financement des Ehpads. L'objectif était de parvenir à un modèle économique qui soit à la fois viable et adapté aux évolutions démographiques et sociétales, tout en garantissant la qualité de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et l'équilibre financier des Ehpads.

La DGCS a donc engagé une série de groupes de travail avec les acteurs du secteur, incluant le réseau Uniopss-Uriopss, pour évaluer les modèles économiques actuels et envisager des orientations stratégiques novatrices.

Cette démarche visait principalement 4 pistes : celle de fusionner les sections tarifaires « soins » et « dépendance », afin de simplifier la gestion des budgets et de mieux répondre aux besoins des résidents. Elle a également exploré la généralisation du tarif global. Parallèlement, la réflexion a porté sur l'amélioration du financement des Ehpads habilités à l'aide sociale, pour garantir leur viabilité économique et également sur la transformation de l'offre en Ehpads.

Le réseau a été activement impliqué dans tous les groupes de travail, où il a constamment réitéré l'importance de faire évoluer le modèle économique des Ehpads, compte tenu de la précarité financière critique que ces établissements endurent. Pour que cette transformation ait l'effet escompté, elle nécessite, de la part des autorités publiques, un engagement financier substantiel et une reconnaissance plus approfondie des réalités auxquelles les Ehpads sont confrontés.

Chiffres-clés 2023

ANIMATION DE RÉUNIONS

5 réunions du groupe de concertation « Gestion, tarification, régulation », **5** réunions des groupes de concertation « Gestion, Tarification, Régulation » et « Autonomie et handicap » (en binôme avec la conseillère technique Autonomie) ; **1** réunion en lien avec la conseillère technique Accompagnements, acteurs et parcours ; **3** réunions en lien avec la conseillère technique Hébergement-Logement sur la réforme de la tarification des CHRS ; **1** réunion avec la commission santé ; **2** réunion du groupe de travail SERAFIN-PH.

REPRÉSENTATIONS

CNOSS : **6** réunions de la section sociale ; **DGCS** : **5** réunions du COPIL de la réforme de la tarification des SSIAD, **1** réunion de concertation relative à la circulaire budgétaire médico-sociale, **1** réunion sur l'évolution du tarif plancher des SAAD, **1** réunion sur la réforme du contentieux de la tarification ; **5** GT sur le modèle économique des EHPAD ; **DIHAL** : **9** ateliers réforme de la tarification des CHRS ; **HCFEA** : **1** Réunion au sein du conseil de l'âge ; **CNSA** : **7** réunions du groupe de travail SERAFIN-PH.

PRODUCTIONS

92 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



PORTER LA VOIX DES ACTEURS ASSOCIATIFS EN PÉRIODE DE CRISE GÉNÉRALISÉE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Au cours de l'année 2023, l'Uniopss a porté la voix de ses adhérents sur les questions relatives à la santé, dans le contexte d'un système de santé en crise généralisée.

La question des inégalités territoriales et sociales de santé ainsi que l'accès à la santé pour toutes et tous demeurent au cœur des réflexions et du plaidoyer porté par l'Uniopss auprès des pouvoirs publics. L'Uniopss continue, par ailleurs, de porter une attention particulière au champ de la santé mentale, avec la nécessité de répondre aux besoins croissants identifiés.

REGARDS CROISÉS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES ET ORGANISATION TERRITORIALE

L'Uniopss a co-construit les axes de son plaidoyer en santé avec ses adhérents, réunis au sein de sa **Commission santé et du Groupe de travail Santé mentale**.

Elle a ainsi animé une réflexion autour de différentes thématiques : participation des usagers du système de santé, prévention et promotion de la santé, démocratie en santé, numérique en santé... Une rencontre a notamment été organisée le 28 mars 2023 avec le directeur général de la Santé et de la Prévention pour évoquer les points d'inquiétude et les propositions de la Commission sur ces différents sujets.

Ce fut également l'occasion pour l'Uniopss de souligner la nécessité de renforcer la coordination entre social/médico-social/sanitaire afin de favoriser l'approche globale en santé.

Dans le cadre du Groupe de travail Santé mentale, l'accent a été mis une nouvelle fois sur les problématiques touchant les jeunes, sur les organisations permettant de sortir du cloisonnement hôpital/médico-social/ville, ainsi que sur l'importance de favoriser l'approche par le rétablissement.

Une rencontre a notamment été organisée avec le Professeur Michel Lejoyeux, président du Comité national de la Psychiatrie, sur l'organisation des soins en santé mentale.

Deux groupes de travail ont également permis de **renforcer le travail commun entre l'Uniopss et les Uriopss** sur les projets santé en particulier. **Le renouvellement des Projets régionaux de Santé et le suivi des travaux du CNR Santé** ont été des temps forts d'échanges entre associations et de partage de recommandations et d'analyses de l'Uniopss auprès de ses adhérents et du grand public.

L'Uniopss a porté la voix de ses adhérents dans différentes instances de travail inter-associatives - Unicef, Regroupement national des Organismes gestionnaires des

Centres de Santé, Mutualité française... -, et auprès des pouvoirs publics : Conférence nationale de Santé, Conseil économique, social et environnemental, Défenseure des Droits, Haute Autorité de Santé, Cnam, Délégation au Numérique en Santé et Agence du Numérique en Santé, Direction générale de la Santé, Direction générale de la Cohésion sociale, Direction de la Sécurité sociale, Assemblée nationale, CNCPPH, IGAS, Conseil stratégique de l'Innovation en Santé... Ce fut chaque fois l'occasion pour l'Uniopss de présenter son plaidoyer, notamment sur la santé mentale et les leviers de renforcement de l'accès aux soins, la prise en compte des inégalités en santé, le développement du numérique en santé pour toutes et tous, ainsi que la place centrale du médico-social dans la santé.

En Bref

Représentation auprès de diverses instances associatives et publiques pour porter les plaidoyers inter-associatifs sur l'accès à la santé de toutes et tous et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

PLFSS 2023 : élaboration et communication aux parlementaires d'une liasse d'amendements et articles additionnels.

Renforcement de l'expertise du réseau sur plusieurs sujets : santé et environnement, participation des personnes concernées, prévention, inclusion numérique, santé mentale des jeunes, organisation des soins en santé mentale...



Chiffres-clés 2023

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions de la Commission Santé, dont **1** réunion au CESE ; **4** réunions du groupe « Santé mentale » ; **4** réunions du groupe Uriopss numérique en santé ; **4** réunions du groupe des conseillers techniques Santé Uriopss-Uniopss.

REPRÉSENTATIONS

3 réunions au sein du Comité de coordination de l'Accès aux Droits (Cocoad) du ministère des Solidarités ; **1** réunion de la Commission santé du CNCPPH ; **2** réunions de la Conférence nationale de santé ; **3** réunions du Comité de suivi de la Complémentaire santé solidaire de la Direction de la Sécurité sociale ; **3** réunions du Regroupement national des Organismes gestionnaires des Centres de Santé (RNOGCS) ; **2** réunions du groupe Comité d'Entente Santé animé par la Défenseure des Droits ; **1** réunion du Comité de concertation de la HAS ; **6** réunions sur le numérique en santé (Séjour Numérique - Comité Fédération et CNSA).

AUDITIONS/INTERVENTIONS

3 auditions parlementaires dans le cadre du PLFSS ; **1** audition par l'IGAS sur la fin de vie et les soins palliatifs ; **1** rencontre avec le directeur général de la Santé et de la Prévention ; **1** rencontre avec la Délégation au numérique en santé ; **1** rencontre avec le président du Comité national de Psychiatrie ; **1** intervention du directeur général de l'Uniopss sur les métiers de l'humain au Congrès de la Fédération Addiction ; **1** participation au colloque « Villes et santé mentale » à l'Assemblée nationale ; **1** participation aux journées parlementaires sur la prévention santé ; **1** participation à la Journée nationale des microstructures organisée par la CNRMS ; **1** participation au webinaire « Quelle prise en charge de la santé mentale sur les territoires ? » de la Chaire Protection sociale et territoires de Sciences Po Lyon.

PRODUCTIONS

1 analyse sur la Mission « Santé » du PLF 2024 ; **1** courrier adressé à la Première ministre sur la compensation des surcoûts liés aux évaluations des ESMS ; **1** tribune du président de l'Uniopss sur ce sujet publiée en mai 2023 dans « Actualités sociales hebdomadaires » ; **1** contribution aux Assises de la Santé des Enfants et de la Pédiatrie ; **47** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.

FOCUS SUR L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

LES NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ESMS ÉTANT DÉSORMAIS EN VIGUEUR, L'UNIOPISS A ACCOMPAGNÉ SES ADHÉRENTS SUR L'APPROPRIATION DES NOUVEAUX OUTILS ET LA COMPRÉHENSION DES NOUVELLES ATTENTES.

De plus, l'Uniopss a co-construit un plaidoyer interassociatif pour que les surcoûts entraînés par cette réforme, à la charge des ESMS, puissent être compensés.

Un courrier a notamment été adressé à la Première ministre et aux autres autorités compétentes, puis rendu public, et ce sujet a également fait l'objet d'une tribune médiatique.

TRAVAUX AVEC LES ADHÉRENTS SUR LE VOLET DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La question du virage numérique en santé et du développement du Programme ESMS numérique ont été et sont une priorité pour l'Uniopss, qui a participé à **de nombreuses réunions institutionnelles**. Elle était ainsi présente lors du lancement de la feuille de route du numérique en santé, organisé le 17 mai par la Délégation ministérielle, demeurant attentive à ce que le numérique demeure un levier pour améliorer l'accompagnement en santé et n'entrave pas l'accès à celle-ci.

Pour accompagner les Uriopss dans leur appropriation des projets relatifs au numérique en santé, l'Uniopss a coordonné un **groupe de travail dédié** à cette question. Celui-ci a notamment rencontré la Délégation au numérique en santé pour présenter son plaidoyer et proposer des solutions concrètes afin de favoriser le déploiement du Programme ESMS Numérique tout en résorbant la fracture numérique.

SANTÉ MENTALE : L'UNIOPISS APPELLE LES POUVOIRS PUBLICS À AGIR !

À l'occasion de la « Journée mondiale de la santé mentale » du 10 octobre, l'Uniopss, a appelé les pouvoirs publics à prendre des mesures pour répondre à l'ampleur des besoins dans ce domaine.

Dans un document rendu public le 5 octobre, elle pointe la nécessité d'adapter les moyens en santé mentale, notamment en ce qui concerne la maladie et le handicap psychiques aux besoins de l'ensemble des publics. À partir d'un certain nombre de constats (impacts de la crise Covid sur la santé mentale, pénurie de professionnels, manque de financements, défaillance dans les soins apportés aux enfants et adolescents...), l'Uniopss formule plusieurs préconisations pour sortir de l'impasse.



REMETTRE LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES !

Au cours de l'année 2023, la commission « Lutte contre l'exclusion » de l'Unio, ainsi que le « Collectif ALERTE », animé par l'Union, ont œuvré pour la sortie de la nouvelle stratégie pauvreté. La lutte contre le non-recours, la mise en place d'une planification écologique juste et solidaire, la défense, ainsi que la revalorisation des minima sociaux ont constitué les 3 principaux axes de travaux menés par le réseau Unio et le Collectif, sans oublier le secteur hébergement-logement qui a, une nouvelle fois, fortement mobilisé l'Unio. Sur ces sujets, nous avons participé à des concertations institutionnelles, mais également interpellé, diffusé des plaidoyers et partagé nos travaux.

CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DE LA RÉFORME DE LA SOLIDARITÉ À LA SOURCE

L'Unio a fait des propositions dans le cadre des instances de concertation, parmi lesquelles le Comité de coordination de l'accès aux droits de la DGCS. La Commission Lutte contre l'exclusion de l'Unio a soutenu le projet de réforme, à la condition que certains pré-requis soient respectés, comme le fait que l'inaliénabilité d'un revenu minimum reste un principe fondamental. Le Collectif ALERTE, quant à lui, a rencontré par deux fois le directeur général de la CNAF pour lui faire part de son positionnement et de ses réflexions, afin que la réforme permette aux personnes de mieux faire valoir leurs droits sociaux.

PROPOSITION D'AMENDEMENTS ET NOTE DE POSITIONNEMENT SUR LA REFORME FRANCE TRAVAIL

Le collectif ALERTE a examiné le projet de loi pour le plein emploi, et a présenté une liasse de propositions d'amendements au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Le Collectif, en plus de ses amendements, a partagé son analyse et ses inquiétudes quant aux risques importants de régression sociale pour les personnes en

situation de précarité. Les associations ont rappelé les principes importants à respecter dans le cadre de cette réforme, tels que le droit au revenu, un droit à l'accompagnement, et leur refus de l'aggravation des sanctions contre les allocataires du RSA. Elles s'opposent d'ailleurs au principe même de ces sanctions, hors cas de fraude avérée.

Au travers de sa note de positionnement, le Collectif a montré qu'une alternative existe, avec la possibilité de promouvoir des droits améliorés.

CONTRIBUTION AU CNR LOGEMENT ET AU PLAN QUINQUENNAL HEBERGEMENT-LOGEMENT

L'Unio a fait des propositions dans le cadre des instances de concertation, tant du groupe Pouvoir d'habiter du CNR Logement qu'en amont de l'élaboration du plan quinquennal pour le Logement d'abord.

Ses propositions, notamment d'augmentation des APL, dans un contexte d'inflation, de programmation chiffrée de construction de logements locatifs sociaux, n'ont pas été reprises. Elles ont cependant contribué à maintenir l'attention sur ces deux nécessités dans un contexte de crise du logement particulièrement aigue et désormais reconnue de tous.

POUR UNE MEILLEURE ARTICULATIONS SANTÉ – HEBERGEMENT- LOGEMENT

L'Unio a concrétisé en 2023 la démarche engagée en 2022 dans le cadre d'un projet piloté par elle, porté par 3 Unio (Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA) et soutenu par la DIHAL. Ces travaux ont débouché au printemps 2023 sur la production de 3 feuilles de route territorialisées portant sur des territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.

Cette production a été valorisée en octobre 2023 via un webinaire qui a réuni plus de 70 personnes, une dizaine d'intervenants des deux secteurs et a été l'occasion de présenter des recommandations (CPOM croisés DREETS/ARS, formations croisées santé/logement, etc.) ainsi que des bonnes pratiques en la matière (annuaires croisés des professionnels des deux secteurs, par exemple).

RÉFORME DE LA TARIFICATION DES CHRS ET CONTRACTUALISATION PAR CPOM DANS LE SECTEUR AHI

L'Unio a participé aux réflexions visant à la mise en place d'indicateurs dans les CPOM Accueil, Hébergement, insertion (AHI) pour faire valoir les spécificités du secteur.

Chiffres-clés 2023

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions du groupe « Lutte contre l'exclusion » de l'Uniopss ; **4** réunions du groupe Prévention-Hébergement-Logement de l'Uniopss ; **9** réunions du GRI Lutte contre l'exclusion avec les Uriopss ; **4** réunions du GRI Hébergement-Logement ; **12** réunions d'animation du réseau CRPA, **1** co-pilotage de groupe de travail CRPA sur la construction du futur budget en vue de la future convention ; **1** réunion Uniopss/Haut Comité Droit au Logement/Uriopss sur les commissions de médiation DALO ; **1** co-animation d'un atelier interfédéral indicateurs CPOM/CHRS, **1** co-animation Réunion Flash de l'Uriopss Occitanie sur les attentes des adhérents pour le PLF Logement ; **1** journée de rencontre et de travail Collectif ALERTE national et collectifs régionaux ; **1** débat organisé au Sénat avec la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et un membre du Secrétariat général à la planification écologique.

REPRÉSENTATIONS

3 CNR pléniers au nom d'ALERTE ; **2** réunions ministère des Solidarités ; **1** réunion ministère du Logement Plan Logement d'abord 2 ; **3** réunions du Haut comité pour le Droit au logement ; **13** réunions DIHAL (DG DIHAL, concertation Plan Logement d'abord 2, tarification des CHRS, Comité des experts réforme de la tarification des CHRS, SI-SIAO) ; réunions DG CNAF ; **3** réunions DHUP Réforme du Loc'Avantages ; **3** réunions du groupe de coordination d'accès aux droits DGCS ; **3** réunions du comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire DGCS sur la tarification des CHRS ; **3** réunions DGCS Domiciliation ; **7** réunions de travail du CNLE ; **5** comités des parties prenantes de France Travail ; **5** réunions d'informations sur la mise en place du Pacte des solidarités ; **2** colloques Accès aux droits et Précarité avec la Défenseure des droits ; **2** réunions du groupe Précarité de la Défenseure des droits ; **3** rencontres avec la Déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté ; **1** rencontre avec le Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises ; **1** réunion GT ALERTE Planification écologique et Logement ; **6** réunions du CAU Hébergement-Logement ; **5** Comités de pilotage de la Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique ; **3** CA d'EAPN France ; **6** réunions du Comité stratégique d'EAPN Europe ; **3** réunions Représentation de la Commission Européenne en France sur le Semestre Européen, le plan de relance européen, la gestion de la crise de l'énergie au niveau européen.

AUDITIONS

1 audition avec les rapporteurs du projet de loi France Travail et **4** auditions auprès de parlementaires ; **1** rencontre avec le sénateur de l'Hérault sur les enjeux de solidarité ; **1** rencontre ALERTE avec le Secrétaire général à la planification écologique ; **1** audition avec la rapporteure spéciale sur la Mission Cohésion des territoires au Sénat, avec transmission de nos observations au rapporteur spécial de cette même mission à l'Assemblée nationale ; **1** audition IGAS sur les SAS de desserrement.

PRODUCTIONS

1 interpellation auprès de la ministre des Solidarités et des Familles ; **1** interpellation au ministre du Travail ; **3** conférences de presse ALERTE ; **10** communiqués de Presse ALERTE ; **8** communiqués de presse Uniopss ; **1** liasse d'amendement PLFSS / PLF ALERTE ; **1** liasse d'amendements ALERTE sur le Projet de loi France Travail ; **1** document d'observations et de propositions sur la Mission Cohésion des territoires du PLF ; **1** note de positionnement sur la réforme de la Solidarité à la source ; **1** rapport ALERTE sur la planification écologique ; **1** note de positionnement ALERTE « Pour une revalorisation anticipée des minima sociaux » ; **1** contribution sur le Semestre Européen pour la Représentation Permanente de la Commission Européenne en France ; **1** intervention pour EAPN Europe et la Plateforme sociale Européenne sur le Semestre Européen ; **136** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



RAPPORT ALERTE « POUR UN CONTRAT SOCIAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE »

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE VA AVOIR UN IMPACT SOCIAL IMPORTANT.

Dans un rapport remis le 20 décembre à la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, les associations de solidarité réunies au sein du Collectif ALERTE soulignent l'impératif de placer l'inclusion sociale au cœur de la planification écologique.

À partir de nombreuses expériences de terrain et du témoignage de personnes en situation de précarité, le Collectif ALERTE a formulé **10 propositions pour que la planification écologique soit solidaire, mais également globale et ambitieuse.**

Elle a fait remonter les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain dans la contractualisation CPOM AHI (non prise en compte de l'inflation, de l'ancienneté et de ses incidences salariales, de l'augmentation du point d'indice, etc.), mais a aussi élaboré une FAQ CPOM AHI dont la publication interviendra en 2024, de manière à favoriser l'appropriation

de la démarche et à donner des repères. Enfin, elle a plaidé pour une harmonisation des temporalités de financement sur 5 ans, à la fois pour l'accompagnement socle et spécifique dans le cadre de la réforme de la tarification des CHRS, dans une perspective de sécurisation des acteurs.

En Bref

Lancement d'un groupe de travail par le Collectif ALERTE pour mener une réflexion et des propositions autour d'une transition écologique juste et solidaire.

Participation de l'Uniopss au Comité de pilotage de la Journée Nationale de lutte contre la précarité énergétique dans le logement qui s'est tenue le 23 novembre 2023 et aux actions de communication sur les réseaux sociaux qui en ont découlé.

Intervention à une table ronde organisée par le CNFPT le 15 mars sur le thème « Transition écologique et dimension sociale : comment intégrer la question des inégalités ? », avec un focus proposé par l'Uniopss sur la question du logement.

Production par le groupe de travail ALERTE-Partenaires sociaux d'une note de positionnement et d'amendements sur la Réforme France Travail.



UNE MOBILISATION AU SERVICE DES ENFANTS, DES PARENTS, ET DE CEUX QUI LES ACCOMPAGNENT



L'année 2023 a été marquée par la poursuite de nombreux travaux, notamment en matière de petite enfance et de protection de l'enfance. L'Uniopss a pris part à plusieurs concertations pour apporter son point de vue et son expertise, en veillant toujours à ce que soient maintenus des objectifs forts en matière d'accessibilité et de qualité des accompagnements à l'attention des enfants, des jeunes et des familles. Elle a également œuvré pour que certains secteurs ne soient pas oubliés. Une forte implication reste nécessaire pour porter la nécessité de co-construction des politiques publiques et de sortie de crise.

CONTRIBUER À CONSTRUIRE UN RÉEL SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Le gouvernement a annoncé en juillet 2022 vouloir créer un service public de la petite enfance. Dans le cadre de la concertation organisée sur ce sujet, l'Uniopss a porté, début 2023, l'idée d'un service public défini comme un droit universel pour chaque jeune enfant à être accueilli dans le respect de ses besoins, quelle que soit la situation de ses parents, sur l'ensemble du territoire, et avec les mêmes garanties de qualité. Auditionnée par la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale en mars 2023, l'Uniopss a souligné la nécessité d'harmoniser les restes à charge pour les familles entre les différents modes d'accueil, de ne pas calquer le temps de travail des professionnels de l'accueil sur le temps de présence des enfants, ou encore d'augmenter la part forfaitaire dans le financement des établissements PSU. L'Uniopss s'est ensuite mobilisée dans le cadre de l'examen du projet de loi pour le plein emploi, comportant des premières traductions législatives du service public de la petite enfance. Le texte prévoyait notamment pour toutes les communes des compétences obligatoires relatives à l'accueil du jeune enfant.

L'Uniopss a plaidé pour que ces compétences permettent sur tous les territoires de garantir une diversité de modes d'accueil et un accès effectif à l'offre d'accueil pour les enfants et les familles les plus vulnérables. Elle a également soutenu la mise en place de mécanismes permettant de lutter contre les disparités et inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant.

En parallèle, l'Uniopss est restée présente au comité de filière petite enfance tout au long de l'année 2023, car la création d'un service public de la petite enfance restera un vœu pieux sans professionnels en nombre suffisant, qualifiés et épanouis.

MOBILISATION AU SEIN DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La composition du Conseil national de la protection de l'enfance a été renouvelée en juin 2023. L'Uniopss dispose de quatre représentants au sein du collège des fédérations et des associations, qui ont exposé leur avis sur tous les textes soumis au conseil, notamment les décrets d'application de la loi du 7 février 2022. Les contributions de l'Uniopss visent à lutter contre l'accentuation des disparités territoriales, à s'assurer que le secteur associatif conserve sa place légitime dans le champ de la protection de l'enfance, et surtout à

En Bref

La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035. Au cours de l'année 2023, l'Uniopss a suivi attentivement les travaux engagés par un groupe d'associations et fondations (Apprentis d'Auteuil, Chanteclair, la Croix-Rouge Française, SOS Villages d'enfants, la Vie au grand Air) visant à réfléchir à l'avenir de la protection de l'enfance. Les travaux ont permis d'identifier des voies et des futurs possibles afin de stimuler des échanges et des réflexions dans un contexte de crise.

Signature de la Charte d'engagements réciproques le 7 février 2023 par la directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse et les représentants du secteur associatif habilité que sont l'Uniopss, Citoyens et Justice, la CNAPE et la FN3S. Cette charte définit la complémentarité entre le secteur public et le secteur associatif habilité, établit leurs spécificités et leurs modalités de coopération.



PÉNURIE PERSISTANTE DE PROFESSIONNELS EN PROTECTION DE L'ENFANCE !

L'UNIOSS ET LES URIOPSS ONT DIFFUSÉ, À L'AUTOMNE 2023, UNE NOUVELLE ENQUÊTE À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE LEUR RÉSEAU, portant sur les difficultés de recrutement et leurs effets sur la qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants et des jeunes.

Plus de 310 réponses ont été recueillies. Elles témoignent toutes d'une situation dégradée, quels que soient le type de prise en charge proposé et l'implantation géographique, avec un taux moyen de postes vacants de 9 %. Les établissements et services associatifs sont mobilisés pour garantir, malgré tout, une continuité d'accueil et d'accompagnement aux enfants et aux jeunes. Toutefois, de nombreux répondants décrivent des accueils et des accompagnements dégradés, des missions ne pouvant plus être assumées et des professionnels épuisés.

En outre, dans un contexte d'augmentation continue du nombre d'enfants et de jeunes protégés par l'Aide sociale à l'enfance, près de 60 % des établissements et services ont été contraints, au cours des derniers mois, de dépasser leur capacité autorisée d'accueil ou d'accompagnement.

préserver la sécurité et la qualité de l'accompagnement de tous les enfants et jeunes protégés.

L'Uniopss s'est particulièrement impliquée au sein du groupe de travail portant sur les taux et normes d'encadrement en protection de l'enfance. Co-pilotés par Katy Lemoigne, co-présidente de la commission Enfances, Familles, Jeunesses de l'Uniopss, les travaux ont abouti à l'adoption d'une recommandation réaffirmant la nécessité de normes d'encadrement en protection de l'enfance dans une approche centrée sur la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants. Dans un contexte de crise sans précédent, l'Uniopss a fortement soutenu l'organisation et la tenue d'une conférence de presse rassemblant des représentants de toutes les parties prenantes de la protection de l'enfance afin d'alerter sur la situation du secteur et d'exposer des priorités portées par le Conseil national de la protection de l'enfance, le Conseil national de l'adoption et le Conseil d'orientation des politiques jeunesse.

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ AMBITIEUSE !

13 réseaux associatifs nationaux, dont l'Uniopss, ont produit des contributions communes dans le cadre d'une démarche engagée par la Direction générale de la cohésion sociale portant sur la définition d'un socle de compétences et de formations des acteurs du soutien à la parentalité. Ces contributions ont visé à alerter sur les risques de standardisation et de marchandisation du soutien à la parentalité, à valoriser la diversité des actions et pratiques existantes dans ce champ, et à rappeler la nécessité d'une politique de soutien à la parentalité centrée sur l'accompagnement des parents et sur la reconnaissance de leurs rôles d'éducateurs de leur enfant. ■

Chiffres-clés 2023

ANIMATION DE RÉUNIONS

5 réunions de la Commission Enfances, Familles, Jeunesses ; **5** réunions du Groupe de concertation Petite enfance et Soutien à la parentalité ; **2** webinaires.

REPRÉSENTATIONS

F ADC? : 7 réunions ; **AL NC? 12** réunions ; **Comité partenarial Petite enfance : 3** réunions ; **Comité de filière Petite enfance : 11** réunions ; **DPJJ : 5** réunions ; **Comité d'entente du Défenseur des droits : 3** réunions ; **DGCS : 6** réunions.

AUDITIONS

1 audition au Sénat sur la mission « Protection judiciaire de la jeunesse » ; **1** audition IGAS portant sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap ; **1** audition à la délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale ; **3** rendez-vous avec le secrétariat d'État à l'enfance.

PRODUCTIONS

1 restitution de l'enquête sur la pénurie de professionnels en protection de l'enfance ; **8** contributions à l'élaboration des décrets d'application de la loi du 7 février 2022 ; **1** contribution à la concertation portant sur la création d'un service public de la petite enfance ; **1** contribution au projet de réforme « inspection-contrôle » des établissements d'accueil du jeune enfant ; **142** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



FAIRE DE L'AUTONOMIE DE CHACUN LE CŒUR D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

L'année 2023 a été riche en annonces. Toutefois, sauf exception comme la mise en œuvre de la réforme des services à domicile, le manque de concertation avec le secteur, notamment dans le cadre de la préparation du Conférence nationale du handicap (CNH) 2023, ou encore la construction des Pôles d'appui à la scolarité (PAS) ou les multiples reports d'une loi sur le bien vieillir ont laissé un goût amer. En dépit de ce contexte, l'Uniopss a su faire entendre sa voix, notamment dans le cadre de la proposition de loi pour bâtir une société du bien vieillir ou lors des travaux préparatoires au rapport sur le reste à charge de la députée Christine Pirès-Beaune.



AMBITIEUX ET CONCRET : LE PLAIDOYER DE L'UNIOPISS

L'Uniopss a rendu public en avril 2023 un plaidoyer ambitieux reposant sur une approche globale de l'autonomie tout au long de la vie. 5 chapitres, 50 fiches-actions, 350 propositions : le plaidoyer porté par l'Uniopss est le fruit de nombreux mois d'échanges et de travaux avec les adhérents de notre réseau agissant dans les champs du grand âge et du handicap, ainsi qu'avec nos unions régionales ancrées dans les territoires. Parmi les propositions phares de ce plaidoyer, figurent un droit opposable à l'accompagnement ou encore la création de services publics territoriaux de l'autonomie, offrant un guichet unique et un bouquet de services aux personnes âgées et en situation de handicap en perte d'autonomie. Cette mesure a depuis été traduite via le Service public départemental de l'autonomie (SPDA). Ce plaidoyer, remis aux ministres Jean-Christophe Combe (le 31 mai 2023) et Fadila Khattabi (le 24 octobre), est résolument opérationnel et porteur d'une vision inclusive de la société. À travers lui, l'Uniopss et ses adhérents représentant les acteurs non lucratifs des solidarités et de la santé, entendent peser sur le long terme sur les débats et décisions en cours et à venir.

L'UNIOPISS PARTIE PRENANTE DE LA PROPOSITION DE LOI BIEN VIEILLIR

Après plusieurs reports, l'année 2023 a permis d'avancer sur la proposition de loi pour bâtir une société du bien vieillir. À l'occasion d'un important travail de concertation auprès de ses adhérents, l'Uniopss a porté, lors de son audition le 12 décembre, de nombreux messages auprès des sénateurs co-rapporteurs (Jean Sol et Jocelyne Guidez). Cela a été notamment l'occasion d'appeler les sénateurs à se saisir de cette proposition de loi pour adopter une vision plus transversale de l'autonomie. Cet appel a reçu un écho favorable, traduit par le nouveau nom de la proposition de loi à l'issue de l'examen par le Sénat début 2024 : « Proposition de loi portant diverses mesures relatives au grand âge et à l'autonomie ».





ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP : L'UNIOSS APORTE SA CONTRIBUTION

L'UNIOSS A CONTRIBUÉ, EN 2023, AUX RÉFLEXIONS EN COURS SUR LES THÈMES DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE HANDICAP AU SEIN DES STRUCTURES DE L'ENFANCE PROTÉGÉE AINSI QUE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE à l'occasion de la mission menée

par Stéphane Haussoulier, président du conseil départemental de la Somme, et Lucie Carrasco, personnalité qualifiée. Ces derniers ont été missionnés par le président de la République pour rendre un rapport portant sur trois grandes thématiques : le rapprochement entre l'école et le médicosocial et l'objectif « 100 sites pilotes » ; la coordination des interventions pour les enfants handicapés relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ; le transport scolaire des enfants handicapés.

Suite à un recueil des points de vigilance, attendus et avis des adhérents nationaux et des Uriopss, l'Unioyss a présenté son plaidoyer auprès de l'Inspection générale des affaires sociales, de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ainsi que de l'Inspection générale de la justice à l'occasion d'une audition le 19 décembre. Cette audition, complétée d'une contribution écrite, a notamment permis de préciser les attendus pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap à l'école, mais aussi au sein des structures de l'ASE. Les conclusions de cette mission, appuyée par les inspections des ministères concernés, dont la publication devait avoir lieu en début d'année 2024, ne sont toujours pas connues.

L'Unioyss suivra avec attention ces différents travaux et continuera à y contribuer activement.

En Bref

Droits fondamentaux des personnes accueillies en Ehpad

Après la publication le 16 janvier 2023 du rapport de suivi de la Défenseure des Droits près d'an et demi après son rapport initial sur ce sujet, « *la réponse des pouvoirs publics n'est pas à la hauteur des atteintes aux droits dénoncées* ». Dans un communiqué, l'Unioyss a rappelé l'importance que les personnes accueillies en établissement puissent exercer leur liberté et leur citoyenneté. Ce qui implique, pour les résidents, le droit d'aller et venir ainsi que celui du maintien des liens familiaux.

Revalorisation du travail de nuit en Ehpad. À la suite de l'annonce en juillet dernier par Aurore Bergé, alors ministre des Solidarités et des Familles, de l'extension aux Ehpad publics des mesures de revalorisation ciblant le travail de nuit et la pénibilité, l'Unioyss a demandé au gouvernement d'intégrer dans ces mesures de revalorisation l'ensemble des professionnels du champ des solidarités qui exercent des métiers comparables, avec des contraintes identiques.

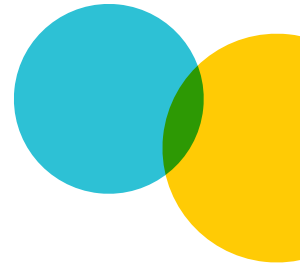
Chiffres-clés 2023

ANIMATION DE RÉUNIONS

3 Commissions « Autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » ; **6** GT avec les conseillers techniques PA/PH sur les sujets de l'autonomie et de la tarification ; **1** Réunion du GT Unioyss SERAFIN-PH ; **2** réunions du GT du réseau sur la réforme des SAD ; **1** animation d'un GT sur la transformation de l'offre en Ehpad ; **1** co-animation d'un webinaire inter-Unioyss sur la réforme des ESAT ; **1** réunion dédiée aux amendements au PLFSS 2024 sur les sujets de l'autonomie ; **1** réunion dédiée aux amendements à la proposition de loi pour le Plein Emploi.

REPRÉSENTATIONS

3 réunion d'informations et d'échanges avec la DGCS sur des sujets transversaux ; **1** réunion de concertation et d'échanges avec la CNSA sur des sujets transversaux ; **5** réunions de travail DGCS sur le modèle économique des Ehpad ; **4** réunions de travail avec le Collectif Handicaps ; **1** réunion avec les administrations et les représentants d'associations sur les 50 000 nouvelles solutions pour les personnes en situation de handicap ; Sur SERAFIN-PH : **3** réunions du Groupe de travail national et **2** groupes de travail thématiques (une sur la scolarisation et l'autre sur le plateau technique des ESMS) ; **2** réunions du GT « Médecins coordonnateurs et IDEC en EHPAD » de la DGCS ; **6** réunions du GT réforme des SAD de la DGCS ; **1** réunion du GT de la DGCS consacré aux interventions des chirurgiens-dentistes en EHPAD.



➤ MOBILISATION SUR LE VOLET AUTONOMIE DU BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2024

Alors que de nombreuses associations alertent face à l'aggravation des difficultés auxquelles sont confrontés les établissements et services du secteur médico-social, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 ne répondait pas à la crise globale des politiques de santé et de solidarités. L'Uniopss a ainsi mobilisé sa commission Autonomie pour proposer aux parlementaires plusieurs amendements, qui auraient permis d'impulser une réelle réforme de l'autonomie.

Par exemple, et alors que l'objectif de promotion de l'approche domiciliaire est proclamé dans tous les discours, aucune mesure nouvelle sur le domicile n'était présente dans ce projet de loi. La réforme des services autonomie à domicile (SAD) vient pourtant confier à ces derniers des missions de prévention auprès des personnes accompagnées. En ce sens, nous demandons que soient élargis et sécurisés les financements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la mise en place d'actions de prévention individuelle.

Absence également d'ambition sur la politique de l'autonomie et le soutien aux établissements et services accompagnant les personnes âgées, pour lesquels le fonds d'urgence de 100 millions d'euros n'était pas suffisant. Outre l'instauration d'un observatoire national de l'autonomie afin de mieux connaître les besoins pour adapter l'offre, l'Uniopss a poussé les parlementaires à prévoir un soutien aux acteurs du médico-social, à la transformation de l'offre et à la modernisation de leur fonctionnement, en assurant un financement pluriannuel de crédits d'ingénierie et d'aide à la conduite du changement (organisationnel, managérial...).

CRÉATION ET MISE EN ŒUVRE DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)

En juin 2022, l'Uniopss avait produit une contribution élaborée avec les Uriopss et les adhérents nationaux, de façon à intégrer les travaux de co-construction menés par la DGCS autour du cahier des charges de ces services autonomie, dont la publication a eu lieu en juillet 2023.

L'Uniopss a poursuivi sa mobilisation au cœur de ces travaux en 2023, à l'occasion notamment des 6 groupes de travail nationaux organisés par la DGCS et constituant autant d'occasions de rappeler son engagement à l'objectif final d'amélioration des accompagnements des bénéficiaires, mais également le contexte et les difficultés rencontrées par les services existants lors de la mise en œuvre de la réforme, suite à la publication du décret à l'été 2023.

Ce travail de long court a été complété par un décryptage du décret et une infographie réalisée par l'Uniopss ainsi que par l'organisation en inter-réseau d'un web-événement Uniopss-Uriopss : « SAD - enjeux et appropriation du cahier des charges » le 17 octobre 2023.

Il a été rappelé, à cette occasion, que la création de ces nouveaux types de services risque de ne pas répondre pleinement à l'objectif de fluidité de parcours pour les usagers, ni résorber les difficultés devenues systémiques (manque d'attractivité des métiers, pénibilité du travail...) tant que de véritables moyens ne seront pas déployés.

Enfin, et pour sensibiliser les chargés de mission du réseau des DLA à ce sujet d'ampleur, une formation a été réalisée auprès d'eux le 6 juillet 2023 sur les grands principes et attendus de la réforme.

MOBILISATION LORS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MALTRAITANCES

Organisés de mars à juillet 2023 à l'initiative du gouvernement, les États généraux des maltraitements se sont intéressés à la question des violences ou négligences que subissent les adultes en situation de vulnérabilité, en particulier les personnes avancées en âge, les adultes en situation de handicap ou de précarité.

En tant que tête de réseaux associatifs, l'Uniopss s'est fortement mobilisée à cette occasion et a rendu une contribution riche en propositions, et structurée autour de 8 axes. L'Uniopss et les Uriopss ont ainsi mobilisé leurs adhérents à travers une animation régionale et nationale visant à enrichir la contribution des travaux menés sur l'ensemble du territoire (questionnaires, échanges, groupes de travail et webinaire).

Dans cette contribution, le réseau de l'Uniopss réaffirme qu'il a à cœur de lutter contre les maltraitements touchant les personnes, d'origine individuelle ou collective, tout en portant son attention sur la maltraitance institutionnelle qui se caractérise par des causes internes comme le management, l'organisation de l'établissement ou du service, la gestion, ou externes dans le cas de manques criants de moyens, des dysfonctionnements des autorités de contrôle, le manque de possibilités de formation ou encore la pénurie des métiers de l'humain.

Au terme de la démarche, les propositions opérationnelles issues de toutes les parties prenantes, dont celles du réseau de l'Uniopss, ont été synthétisées et ont fait l'objet d'un rapport rendu public à l'automne 2023.





AGIR EN SOLIDARITÉ POUR LES AIDANTS

À l'occasion de la Journée nationale des aidants le 6 octobre dernier et alors que la stratégie nationale « Agir pour les aidants » 2020-2022 était arrivée à son terme, l'Uniopss a appelé les pouvoirs publics à remettre au premier plan le soutien aux aidants. Car si être aidant c'est être solidaire, cela ne doit plus être à n'importe quel prix.

Ce contexte déjà éprouvant est accentué par les difficultés rencontrées par les ESMS accompagnant des personnes en perte d'autonomie, liées en particulier à un manque de ressources humaines, alors que de plus en plus de personnes requièrent des accompagnements adaptés.

Dans une approche globale du soutien aux aidants, épauler les structures médico-sociales, notamment celles porteuses de solutions de répit, est aujourd'hui un prérequis. En effet, si l'aidant n'est pas assuré du relais de l'aide qu'il effectue d'ordinaire, il ne se tournera pas vers des solutions de répit, par inquiétude pour le bien-être de son proche.

Face à ces constats, le réseau Uniopss/Uriopss a appelé les pouvoirs publics à relancer les travaux et concertations dans le cadre d'une stratégie nationale pluriannuelle des aidants, dans laquelle les associations représentantes des aidants, des personnes accompagnées ainsi que des organismes assurant les accompagnements auront pleinement leur place.

Il est également impératif de poursuivre les efforts pour que les politiques de soutien aux aidants soient abordées en transversalité avec les différents ministères (notamment le ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité ainsi que le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur les aspects du logement).

L'UNIOSS PLAIDE POUR QUE LES ANNONCES DE LA CNH SE TRADUISENT EN ACTES

À la suite de la Conférence nationale du handicap (CNH) qui s'est réunie le 27 avril 2023 sous la présidence d'Emmanuel Macron, l'Uniopss a salué un certain nombre d'avancées, notamment en matière d'accessibilité, de prévention, d'accompagnement et d'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Pour autant, elle a exprimé son regret que l'accent n'ait pas été mis davantage sur le rôle et le soutien à apporter aux professionnels sociaux et médico-sociaux engagés aux côtés de ces personnes. Elle a également pointé le manque de précisions concernant les moyens à déployer afin que ces annonces puissent se traduire en actes. ■■■



Chiffres-clés 2023

AUDITIONS

1 audition par le Sénat et **1** contribution écrite à l'occasion de l'examen de la proposition de loi Bien Vieillir ; **1** audition à l'Assemblée nationale dans le cadre du rapport sur le reste à charge de la députée Christine Pirès-Beaune.

PRODUCTIONS

1 plaidoyer intitulé « Faire de l'autonomie de chacun le cœur d'une société solidaire et inclusive » publié et diffusé en avril 2023 ; **127** fiches « secteur personnes âgées » et **99** fiches « secteur personnes en situation de handicap » produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



ENSEMBLE, CULTIVONS LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS !

La Semaine Bleue et le Prix Chronos de Littérature ont en commun la promotion des échanges intergénérationnels et la mise en lumière du rôle des personnes âgées dans la société. Des priorités partagées par l'Uniopss.

L'année 2023 a été notamment marquée par la venue de la ministre des Solidarités et des Familles à la remise des prix de la Semaine Bleue, le 29 septembre.

De son côté, le Prix Chronos de Littérature a été marqué par la remise du premier Prix Chronos Bulles. Ce prix invite, à travers des albums de bande dessinée et des romans graphiques, les grands adolescents et les jeunes adultes à réfléchir sur le sujet du vieillissement.

AVEC LA SEMAINE BLEUE, FAVORISONS LE LIEN !

Coordonnée par l'Uniopss, la Semaine Bleue, Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique. En 2023, la Semaine Bleue s'est déroulée du 2 au 8 octobre, à la suite de la journée internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre, portée par l'ONU.

Une thématique 2023 qui encourage l'échange entre générations

« *Vieillir ensemble, une chance à cultiver !* » À travers cette thématique, la Semaine Bleue a mis en avant une conviction forte, selon laquelle vieillir ensemble est une chance, à la fois pour les personnes âgées et les plus jeunes générations, car elle leur permet de contribuer mutuellement à la vie sociale et citoyenne, de bénéficier des ressources de chacun et de tisser des liens durables. C'est aussi une chance à cultiver, c'est-à-dire qui doit être nourrie et enrichie continuellement des apports et des regards de chacun pour lutter contre cette vision négative de l'avancée en âge.

La Semaine Bleue grandit et innove !

La Semaine a accueilli début 2023 le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) au sein de son Comité national. SC2S est une mobilisation nationale qui vise à promouvoir l'accueil de

jeunes en Service Civique par l'ensemble des acteurs du grand âge afin de lutter contre l'isolement social des aînés. Des aspirations en accord avec les valeurs de la Semaine Bleue. Par ailleurs, afin d'augmenter plus largement sa visibilité, la Semaine Bleue a lancé l'opération estivale « Et si on se racontait ! » (*Voir encadré*).

Aujourd'hui, les abonnés de la Semaine Bleue s'engagent davantage et renforcent leur participation à la diffusion des actions sur les réseaux sociaux. Le compte X de la Semaine Bleue compte ainsi 918 abonnés, tandis que le nombre d'abonnés de la page Facebook est passé de 547 en 2022 à 1 087 en 2023, avec 666 « j'aime » sur la page, soit 540 de plus qu'en 2022.

La Semaine Bleue a également rayonné, en 2023, dans la presse sur tout le territoire avec 15 retombées nationales et 806 retombées presse régionales. Le nouveau site web de la Semaine Bleue témoigne également de cette croissance avec une cartographie qui recense près de 1 700 actions sur l'ensemble du territoire.

Un pont entre les âges : retour sur la remise des prix 2023

La remise des prix a été organisée, le 29 septembre 2023, dans les locaux de la Direction générale de la Cohésion sociale. Des extraits du podcast « Et si on se racontait ! », destiné à célébrer la richesse des relations entre les générations, ont rythmé l'événement. Cette cérémonie fut également l'occasion de récompenser, comme chaque année, plusieurs initiatives emblématiques. Six prix ont ainsi été

remis par : le ministère des Solidarités et des Familles, la Fondation de France, la Cnav, l'Argirc-Arrco et la CCMSA. Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, présente lors de cet événement, a salué les actions de la Semaine Bleue et les initiatives orchestrées sur le territoire. La ministre a remis le prix « intergénérationnel » à l'un des lauréats.

Pour en savoir plus sur les lauréats du concours 2023 : www.semaine-bleue.org

PRIX CHRONOS DE LITTÉRATURE : GRANDIR C'EST VIEILLIR... VIEILLIR C'EST GRANDIR

Porté par l'Uniopss et proposé par la Semaine Bleue, le Prix Chronos de Littérature a pour ambition de faire réfléchir petits et grands sur le parcours de vie, la vieillesse, d'encourager le développement des relations intergénérationnelles à travers la lecture d'ouvrages abordant la thématique « Grandir-Vieillir ». Les membres du jury sont des lecteurs de classes de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, mais aussi des jeunes fréquentant les bibliothèques et les centres de loisirs, ainsi que des adultes de tout âge et de tous horizons.

Le prix Chronos a de nouveau été représenté au Salon Montreuil 2023, le 4 décembre, lors d'une table ronde sur la problématique : « Comment les médiathèques peuvent-elles créer des liens intergénérationnels au travers de la littérature jeunesse ? ».



Chiffres-clés 2023

SEMAINE BLEUE
 + de 10 000 initiatives,
 dont 1 660 recensées sur la cartographie dynamique du site,
 177 candidatures au concours,
 6 lauréats ; 16 podcasts diffusés pendant l'opération « Et si on se racontait... » ; 15 retombées presse nationale et 806 retombées régionales.

PRIX CHRONOS
 + de 17 200 jurés inscrits,
 80 départements concernés,
 4 pays étrangers engagés,
 9 ouvrages lauréats récompensés ;
 9 retombées presse nationales et 25 retombées régionales.

LA SEMAINE BLEUE RAPPROCHE LES GÉNÉRATIONS AVEC SON PODCAST « ET SI ON SE RACONTAIT ! »

LA SEMAINE BLEUE A LANCÉ, À L'OCCASION DE SA CAMPAGNE ESTIVALE, UN CONCEPT ORIGINAL POUR FAVORISER L'ÉCHANGE ET LA TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELS.

Intitulée « Et si on se racontait ! », cette campagne, qui fait écho à la thématique 2023 de la Semaine Bleue, se présente sous la forme d'un podcast de 16 épisodes d'une durée de 1 minute à 2 minutes 30. Jeunes et vieux abordent de nombreux sujets, allant des conseils de vie aux souvenirs de voyage, en passant par des anecdotes, des lectures, des réflexions sur ce qui leur tient à cœur.

Les mini-podcasts ont été diffusés de juillet à mi-septembre sur les réseaux sociaux : X, Facebook et YouTube, ainsi que sur le site web de la Semaine Bleue.

Cette campagne a rencontré un vif succès, et a engendré un taux d'engagement de 6,2 % entre le 26 juillet et le 19 septembre.

Tous les podcasts diffusés sont disponibles sur la page YouTube de la Semaine Bleue.

Une remise de prix à la Sorbonne Nouvelle

Un partenariat a été noué avec la Sorbonne Nouvelle dans le cadre des travaux menés par le groupe de recherche EnJe (Enfance Jeunesse) qui étudie notamment la construction par l'âge en littérature de jeunesse. C'est ainsi que la cérémonie de remise des prix a été accueillie le 19 juin à Paris sur le campus de Nation de l'université. Une grande partie des auteurs lauréats était présente. Des élèves de l'école de la rue Madame (Paris 6) ont animé la cérémonie avec des intermèdes valorisant leur lecture des albums de la sélection CE1/CE2 du Prix Chronos de littérature.

Pour découvrir les lauréats 2023 :

www.prix-chronos.org

Un prix spécial décerné par la Cnav

Le Prix Chronos Cnav solidarité met l'accent sur la solidarité au sein des thématiques générales portées par le Prix Chronos de Littérature. Il a été décerné par la Cnav à Jutta Treiber et Nadja Grace Bodner pour leur roman « La fabuleuse boutique du temps » publié aux éditions Astrid Franchet.

Le prix a été remis lors de la cérémonie de remise des prix de la Semaine Bleue, le 29 septembre.

Le Prix Chronos Alzheimer : une réussite qui perdure !

En étroite collaboration avec la Fondation Médéric Alzheimer, le Prix Chronos Alzheimer est reconduit en 2023. Le prix a été décerné le 19 juin 2023, lors de la remise des prix Chronos de littérature, à Phil Cummings et Owen Swan, pour leur album « Tu te souviens de moi ? », paru aux éditions Circonflexe. Ce prix est l'occasion de sensibiliser les plus jeunes, par la lecture, à la maladie d'Alzheimer.

Le Prix Chronos Bulles : un outil de sensibilisation qui séduit les jeunes !

Lancé en 2023, le Prix Chronos Bulles, soutenu par la Fondation Berger Levrault et Autonomii, invite les grands adolescents et les jeunes adultes à comprendre la vieillesse autrement, à travers une sélection de 4 albums de bande dessinée et de romans graphiques.

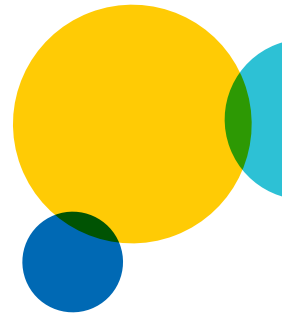


Pour cette première édition, le prix été décerné à Séverine Vidal, Victor L. Pinel, pour leur ouvrage « Le plongeur », paru aux éditions Bamboo.

Invité à changer de regard, les jeunes deviennent ainsi acteurs d'une société plus inclusive.



UNE ANNÉE DANS LA CONTINUITÉ



Depuis 2015, l'Uniopss est engagée dans le Service Civique et possède un agrément national pour la mise à disposition de volontaires auprès des associations du réseau Uniopss-Uriopss. Le Service Civique est réservé aux jeunes entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), qui s'engagent au service de l'intérêt général. Pour les associations qui les accueillent, les volontaires participent à une dynamique autour d'un projet, valorisent leurs activités, et les missions peuvent créer de nouvelles vocations pour des jeunes qui poursuivront leur engagement dans des parcours professionnels ou bénévoles dans notre secteur, à l'issue de leur volontariat.

UN NOMBRE DE VOLONTAIRES ACCUEILLIS QUI REPART À LA HAUSSE

Participant à un nouvel élan global auprès des acteurs engagés dans le Service Civique, les associations du réseau Uniopss-Uriopss ont accueilli 198 jeunes en Service Civique en 2023. Après deux années de baisse consécutive liées à la crise sanitaire, ce bilan positif vient inverser la tendance. Cette augmentation du nombre de volontaires reste certes limitée pour l'instant – 15 missions supplémentaires en 2023 par rapport à 2022 – mais les candidatures sont à nouveau plus nombreuses, ce qui démontre un regain d'attractivité du dispositif auprès des jeunes. Du côté des structures d'accueil du réseau, une vingtaine d'entre elles a accueilli pour la première fois un jeune en Service Civique. Les missions proposées sont variées : animations d'ateliers, soutien dans les démarches de la vie quotidienne, aide au maintien du lien social et familial, soutien à la scolarité auprès des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Dans le cadre de l'agrément national, l'Uniopss travaille en partenariat avec 6 Uriopss : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie et Pays de la Loire. Ce partenariat est essentiel pour promouvoir le Service

Civique et développer l'offre d'accueil des adhérents du réseau. En effet, 78 % des missions en 2023 ont été réalisées dans l'une de ces 6 régions.

UNE PÉRIODICITÉ PARTICULIÈREMENT MARQUÉE

Depuis sa mise en place au sein du réseau, le dispositif du Service Civique connaît des pics d'activités en début d'année scolaire et d'année civile : en général sur les mois de septembre, octobre, novembre, et sur les trois premiers mois de l'année.

En 2023, 80 % des missions ont démarré sur les 6 mois précités. À l'inverse, pour les 6 autres, les recrutements ont été rendus plus difficiles et/ou ont été retardés par le manque de candidatures, malgré une offre de missions suffisante et diversifiée par les adhérents du réseau.

Cette périodicité bien que connue est particulièrement marquée cette année et peut questionner les adhérents sur l'opportunité de diffuser des offres de mission à certains moments de l'année, malgré leur capacité à accueillir un volontaire. Afin d'accompagner au mieux les structures d'accueil dans leurs recrutements, le réseau Uniopss-Uriopss va poursuivre en 2024 son travail de suivi mensuel, et faire en sorte que l'offre de missions puisse correspondre au maximum à la demande, en termes de date de démarrage et de durée d'engagement.

UN PARTENARIAT AVEC SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS QUI SE RENFORCE

Depuis 2021, l'Uniopss est partenaire de l'Association nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Seniors (AND-SC2S), afin de promouvoir l'engagement des jeunes auprès des personnes âgées et encourager la solidarité intergénérationnelle.

En 2023, le partenariat s'est poursuivi avec la participation de l'Uniopss aux comités d'orientation nationaux de l'AND-SC2S ainsi qu'au groupe de travail « Socle qualité » consacré à l'amélioration du parcours de formation proposé aux jeunes engagés dans un Service Civique Solidarité Seniors. Des partenariats se sont également noués à l'échelle régionale avec des prises de contact et la mise en place de fiches process, destinées à mieux orienter les adhérents souhaitant accueillir des jeunes à travers le dispositif ainsi qu'avec la participation de certaines Uriopss aux formations dispensées auprès des volontaires, dans le cadre du « socle qualité ».

Par ailleurs, l'AND-SC2S a rejoint en 2023, le Comité national de la Semaine bleue pilotée par l'Uniopss.

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'organisation du Congrès 2024, l'Uniopss a sollicité l'AND-SC2S afin de les inviter à intervenir lors d'un atelier consacré à la solidarité intergénérationnelle, auprès de



UN RENFORCEMENT DU SUIVI DE LA FORMATION DES TUTEURS

DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE, L'UNIOOSS A SOUHAITÉ RENFORCER SON SUIVI DES FORMATIONS OBLIGATOIRES DES TUTEURS ET TUTRICES QUI ACCOMPAGNENT LES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE AU QUOTIDIEN. En collaboration avec les 6

Uriopss partenaires, un tableau de suivi partagé a été mis en place, de même que des prises de contact plus régulières, afin de mieux suivre et accompagner les tuteurs dans la réalisation de leurs formations.

En 2023, 159 tuteurs ont accompagné des jeunes en Service Civique (pour des missions ayant débuté en 2022 ou 2023). Chacun d'eux ayant la responsabilité de 1,7 volontaires en moyenne. Dans le cadre des conventions d'engagement signées entre l'Uniooss, les structures d'accueil et les volontaires, chaque tuteur a l'obligation de suivre une formation (gratuite) d'au moins une journée.

Ce projet est issu de plusieurs réflexions menées avec d'autres acteurs associatifs engagés dans le Service Civique au sein de groupes de travail, du Comité stratégique de l'Agence du Service Civique ou d'échange avec certains partenaires au sein de la PISC. Actuellement, 30 % des tuteurs sont formés au sein du réseau, l'objectif est de doubler ce chiffre en 2024.

la Fondation Médéric Alzheimer. Cet atelier se veut une nouvelle occasion de promouvoir le Service Civique auprès des adhérents du réseau.

UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE

L'Uniooss a participé aux quatre Comités stratégiques organisés par l'Agence du Service Civique en 2023. Lors du Comité stratégique du 5 octobre, la présidente de l'Agence a proposé aux membres du Comité stratégique de contribuer à l'élaboration du plan d'action 2024. En lien avec la Plateforme Inter-associative du Service Civique (PISC) portée par Le Mouvement associatif, l'Uniooss s'est mobilisée activement et a ainsi participé, en novembre, à 5 de ces temps de travail en portant ses

contributions ainsi que celles de la PISC. Lors du dernier Comité stratégique de l'année 2023, l'Uniooss s'est félicitée de l'adoption d'un plan d'action 2024 fidèle aux échanges et aux propositions qui étaient ressortis des groupes de travail. Parmi les priorités fixées par l'Agence du Service Civique, l'Uniooss souhaite en souligner deux tout particulièrement :

- La première sur le volet « organisme » du site de l'Agence du Service Civique, dont la gestion au quotidien est parfois très complexe pour les organismes en intermédiation utilisant notamment des comptes « organismes secondaires » ;
- La seconde sur la qualité de la formation civique et citoyenne et sur son éventuel renforcement.

Chiffres-clés 2023

MISSIONS

198 contrats de Service Civique ont démarré en 2023 :
78,4 % dans le secteur « solidarité »,
10,6 % dans le secteur « santé »,
10,9 % dans le secteur « éducation ».
 Durée moyenne des missions :
7,88 mois et un engagement hebdomadaire moyen de **27,4 heures**.

ACTIVITÉS DU SERVICE CIVIQUE DU RÉSEAU UNIOOSS-URIOPSS

9 collaborateurs mobilisés au sein des équipes de l'Uniooss et des Uriopss ; **43** participations de l'Uniooss aux réunions partenariales dédiés au Service Civique : PISC, SC2S, Comités stratégiques de l'Agence du Service Civique, etc.





TRANSMETTRE LES ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ



L'Uniopss porte depuis 2004 la fonction de Centre de ressources pour le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sur le secteur Solidarités-Santé. La finalité du CRDLA est le renforcement continu de la qualité des accompagnements par le DLA, dispositif public de développement des structures de l'ESS. En 2023, le CRDLA a particulièrement travaillé l'outillage des chargés de mission du DLA sur des enjeux transversaux de l'ESS : égalité femmes-hommes, transition écologique, risques psychosociaux et qualité de vie-conditions de travail.

RENCONTRE ET SOUTIEN AU QUOTIDIEN DES ACTEURS DU DLA

La mission première du Centre de Ressources DLA est de conseiller les acteurs du DLA dans leurs missions d'accompagnement des structures employeuses de l'ESS. Plus de 160 sollicitations ont été adressées au CRDLA en 2023, ce qui constitue un record. Les demandes émanent de 71 territoires DLA différents, contre 60 en 2022.

Pour renforcer la proximité du CRDLA avec ses interlocuteurs locaux, le CRDLA Solidarités-Santé est à l'origine des « CRDLA Bus Tour ». Le but était d'aller à la rencontre des chargés de mission DLA sur leur territoire en s'appuyant sur leurs attentes lors d'une rencontre d'un ou deux jours.

L'équipe du CRDLA a participé à de nombreuses réunions de préparation et s'est déplacé sur 5 des 6 « Bus Tour » régionaux organisés en 2023.

DES TRAVAUX THÉMATIQUES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le collectif composé des sept CRDLA et de l'Avisé, animateur du DLA, a construit début 2023 une feuille de route pour l'outillage sur les grands enjeux d'accompagnement des structures de l'ESS. Le CRDLA porté par l'Uniopss pilote les travaux sur la thématique des risques psychosociaux (RPS) et qualité de vie et conditions de travail

(QVCT), en collaboration avec le CRDLA culture porté par Opale.

En 2023, les deux centres de ressources ont lancé une enquête sur la thématique RPS-QVCT auprès du réseau DLA. Les résultats montrent à la fois les fragilités des organisations associatives sur le sujet mais aussi les besoins du DLA d'être connecté à des acteurs spécialistes. En ce sens, les ressources produites par les CRDLA sont particulièrement appréciées et la poursuite des temps d'échanges de pratiques sur les RPS et la QVCT plébiscitée.

Le CRDLA Solidarités-Santé s'est aussi engagé sur les enjeux d'égalité femmes-hommes, en initiant avec les CRDLA Culture et Sport, l'Avisé et une dizaine de chargés de mission DLA, un projet de formation-outillage sur cette thématique. La démarche vise à sensibiliser et former des chargés de mission DLA (CMDLA) volontaires au repérage et au décryptage des inégalités de genre dans les structures de l'ESS. Le but est aussi d'outiller le réseau DLA via la construction d'un document ressource de référence permettant d'intégrer ce sujet dans les différentes phases d'accompagnement des structures bénéficiaires du DLA. La formation-outillage, conduite par le cabinet Ozée Conseil, a démarré en novembre 2023.

Elle réunit 24 CMDLA et 4 CRDLA. Elle prend la forme de trois journées de formation et de deux visioconférences de suivi des travaux engagés.

Le CRDLA a également contribué aux travaux du CRDLA Transformation Écologique.

Un accompagnement collectif a été initié (*Voir encadré*) et les CRDLA ont réalisé un échange de veille et des contributions sur des ressources qui seront publiées en 2024. Concernant la thématique des modèles socio-économiques, trois réunions avec le CRDLA Financement porté par France Active ont été organisées dans l'année. Ces échanges ont permis au CRDLA Solidarités-Santé de monter en compétences sur l'approche des modèles économiques de France Active, et au CRDLA Financement de mieux appréhender les spécificités du secteur Solidarités-Santé, en particulier la tarification des ESSMS.

RENOUVEAU DES BILANS SUR L'EMPLOI, VISIOCONFÉRENCES ET FORMATIONS

Le DLA accompagne des structures employeuses dans tous les secteurs de l'ESS : culture, sport, éducation populaire, médico-social, etc. Le CRDLA porte une approche de vulgarisation pédagogique de ses ressources sur le champ des solidarités et de la santé, afin de correspondre aux besoins de ce public généraliste.

Le CRDLA travaille en partenariat avec Recherches & Solidarités depuis plus de quinze ans pour analyser et transmettre les données sur l'emploi dans notre secteur. La publication commune annuelle a été revue en 2023. Un seul document concentre désormais les données clés au niveau national, régional et départemental.



UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES ESMS EN GRAND EST

LE CRDLA SOLIDARITÉS-SANTÉ ET LE CRDLA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE, CO-PORTÉ DEPUIS 2023 PAR FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) ET ESS FRANCE, ont initié aux côtés du DLA régional Grand Est, un projet d'accompagnement collectif sur la sobriété énergétique des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de la région. L'appui des 2 CRDLA a consisté à accompagner les 2 chargées de mission du DLA régional dans la mobilisation des établissements et la mise en œuvre du projet.

Cela s'est notamment traduit pour le CRDLA Solidarités-Santé par :

- La mise en relation du DLA régional avec l'Uriopss Grand Est pour la diffusion de l'information ;
- La co-construction d'un support méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic partagé spécifique à la question de la sobriété énergétique des ESMS ;
- La co-élaboration du cahier des charges pour la recherche d'un prestataire et la participation à sa sélection ;
- La présentation en visioconférence de la typologie des ESMS concernés par le projet et des enjeux sectoriels qui les traversent au prestataire sélectionné ;

L'accompagnement a démarré en novembre 2023, avec l'appui du cabinet Négawatt. 4 ESMS sont concernés : un EHPAD, un ESAT, un FJT et un CAMSP/CMPP.

De plus, de nouvelles informations sur l'âge, le genre et les types de contrats ont pu être ajoutées grâce à la fiabilisation des données sociales nominatives (DSN). L'organisation de visioconférences de présentation et d'échanges est également un moyen privilégié d'actions. En 2023, dix visioconférences à destination des acteurs du DLA ont été animées. Citons notamment deux visioconférences sur les centres sociaux avec la FCSF, trois visioconférences sur le secteur de la petite enfance et des CAF, une visioconférence en juillet sur la réforme créant les services autonomie à domicile et une visioconférence en septembre présentant une cartographie du secteur et les enjeux de la rentrée 2023. En matière de formation, cinq sessions spécifiquement construites pour les acteurs du DLA ont été organisées.

La formation sur les fondamentaux de l'accompagnement du secteur Solidarités-Santé s'est tenue en mai à Paris et en octobre à Lyon. La formation sur le secteur de la lutte contre les exclusions a eu lieu en juin à Paris. Elle comprend aussi des modules en e-learning sur la plateforme Campus du réseau Uniopss-Uriopss. Enfin, l'année 2023 a vu la concrétisation d'une formation sur le secteur de l'enfance et des familles. Conçue par l'Uniopss, elle comprend une visioconférence de présentation du secteur, des modules e-learning sur la protection de l'enfance et une journée en présentiel. Lors de cette journée, la formation se concentre sur le secteur de la petite enfance et du soutien à la parentalité, des cas pratiques et des échanges. Au total, le CRDLA a formé 33 chargés de mission DLA en 2023.

Chiffres-clés 2023

1 442 structures du secteur Solidarités-Santé accompagnées par le dispositif DLA en 2022 (derniers chiffres disponibles) :

- **722** structures « Lutte contre les exclusions »,
- **416** structures « Enfances, familles, jeunesses »,
- **233** « Handicap et vieillissement »,
- **71** « Santé ».

253 participants aux visioconférences organisées à l'attention des acteurs du DLA.

162 appuis conseils aux DLA : **57 %** dans le secteur du handicap et du vieillissement ; **22 %** dans celui de la lutte contre les exclusions ; **16 %** dans le secteur Enfances-Familles-Jeunesses ; **6 %** dans celui de la santé.

6 « Bus Tour » organisés, avec participation du CRDLA Solidarités-Santé à 5 d'entre eux : en mars à Guéret (Nouvelle-Aquitaine) ; en juin à Gap (PACA), puis Saint-Jean-en-Royans (Auvergne Rhône-Alpes) ; en octobre à Angers pour une rencontre réunissant les régions Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Bretagne et enfin à Dijon (Bourgogne-Franche-Comté).

20 ressources et articles produits.

5 sessions de formation organisées.



L'UNIOPOSS, PORTE-PAROLE RECONNU ET ENGAGÉ

En 2023, les actions de communication conduites par l'Uniopss ont accompagné les temps forts du mouvement. De la rentrée sociale, au lancement du plaidoyer pour une politique de l'autonomie, en passant par le cri d'alarme des acteurs des solidarités et de la santé, l'Uniopss a rendu visibles ses combats et ses propositions auprès de ses différentes cibles (adhérents, pouvoirs publics, médias..., mais aussi grand public). Cette année a été également marquée par la préparation du 35^e Congrès de l'Uniopss à Lyon et par un chantier d'envergure autour de la communication du réseau Uniopss-Uriopss.

L'UNIOPOSS, PORTE-PAROLE DE PLUS EN PLUS PRÉSENT DANS LES MÉDIAS

L'année 2023 a vu un **accroissement significatif des retombées médiatiques** des prises de position de l'Uniopss : 341 retombées (contre 258 en 2022), dont 54 dans les médias grand public.

Si le nombre de communiqués produits est proche de celui de 2022 (38 contre 32 en 2022), les sollicitations directes des journalistes sont en hausse, l'Uniopss étant de plus en plus perçue comme un acteur expert et engagé dont la parole compte.

Par ailleurs, l'Uniopss a organisé **4 conférences de presse** qui ont rassemblé, chaque fois, entre 16 et 22 journalistes.

- 6 avril 2023 : Présentation du *plaidoyer*

de l'Uniopss pour une politique de l'autonomie, en présence de représentants d'adhérents de l'Uniopss dans les champs du grand âge et du handicap.

- 21 septembre : « *Rentrée sociale 2023-2024 – Il est temps que le quinquennat social commence !* ». Cette conférence de presse traditionnelle accompagnait la sortie du « Document de rentrée sociale », publication annuelle de référence du réseau Uniopss-Uriopss.
- 16 novembre : « *Alerte sur l'avenir de la protection de l'enfance... Les acteurs du secteur appellent collectivement à une mobilisation urgente des pouvoirs publics !* ». Lors de cette conférence de presse collective, l'Uniopss a dévoilé les résultats d'une enquête sur la pénurie de professionnels dans ce secteur.

- 12 décembre : « *Cri d'alarme des acteurs des solidarités et de la santé* ». Cette conférence de presse, qui a coïncidé avec l'adoption par le Conseil d'administration de l'Uniopss du projet politique et stratégique 2024-2030, a été marquée par la publication de 300 témoignages de responsables associatifs et l'interpellation d'Emmanuel Macron.

PENSER LA COMMUNICATION EN RÉSEAU

En 2023, le réseau Uniopss-Uriopss, *via* notamment le groupe des communicants animé par l'Uniopss, s'est impliqué dans un vaste chantier autour de la communication. Objectifs : mieux faire connaître les intérêts et les besoins des personnes en situation de vulnérabilité et des acteurs des solidarités et de la santé qui les accompagnent ; donner une vision transversale des enjeux et revendications du secteur et défendre notre projet de société ; renforcer notre capacité à influencer sur les politiques publiques *via* notamment une communication mieux structurée.

Les recommandations produites et validées en Conférence des présidences en juin dernier s'appuient notamment sur une analyse documentaire, un benchmark auprès de 14 acteurs du champ de l'ESS, un état des lieux de l'organisation de la communication au sein du réseau, ainsi que des entretiens collectifs. D'ores et déjà, un calendrier partagé des événements du réseau a été mis en place et une charte graphique commune verra le jour courant 2024.

En Bref

Nouveau site web pour la Semaine Bleue (coordonnée par l'Uniopss) : à la fois vecteur d'image de la Semaine Bleue et outil pratique pour les porteurs de projets.

JOP Paris 2024. « *Le temps presse pour réussir le pari d'une société inclusive !* » : tel est le titre de la tribune, co-signée par Daniel Goldberg, président de l'Uniopss et Brigitte Vigroux, présidente de l'Uriopss Île-de-France, publiée par Alternatives économiques le 28 avril 2023.

Revue Union Sociale. Des dossiers en lien avec les grands enjeux du secteur des solidarités : politiques jeunesse, logement, lutte contre l'exclusion, autonomie, transition écologique, numérique, attractivité des métiers...

Productions en ligne. Des campagnes d'abonnements au Guide de l'employeur (www.guide-employeur.fr) et au Guide de gestion budgétaire social et médico-social (www.guide-gestion.fr) ont été conduites en 2023. 50 abonnements (annuels) ont été réalisés.



SOLIDARITÉS TV : UN NOUVEAU CYCLE, DES AUDIENCES EN HAUSSE !

LANCÉE EN 2021 SUR YOUTUBE PAR L'UNIOPSS AVEC LE SOUTIEN DU CRÉDIT COOPÉRATIF, SOLIDARITÉS TV PROPOSE DES ÉMISSIONS EN DIRECT D'UNE HEURE QUINZE. Présentée sous forme de plateaux-TV, ponctuée de reportages de terrain, Solidarités TV donne la parole à des experts, des penseurs issus d'horizons variés, ainsi que des acteurs associatifs et des personnes concernées.

Le cycle 2023, intitulé « Les associations, actrices de la protection sociale », a été l'occasion de débats sur des enjeux majeurs, dans lesquels les acteurs associatifs sont force de proposition et d'action et pour lesquels des réponses fortes sont attendues de la part des pouvoirs publics : « Autonomie : le changement, c'est pour maintenant ? » (le 5 juin), « Quels enjeux sociaux de la transition écologique » (le 19 octobre) et « Attractivité des métiers de l'humain : comment sortir de l'impasse ? » (le 14 décembre).

L'audience des émissions est en hausse, avec jusqu'à près de 600 « vues » le jour du direct (dont plus de 400 visiteurs uniques). L'ensemble des vidéos mises en ligne sur la chaîne depuis janvier 2021 totalisent quant à elles près de 27 800 vues (+12 200 en un an).

REFONTE DES SI DU RÉSEAU : LES CHANTIERS AVANCENT !

Déploiement du progiciel du réseau Uniopss-Uriopss

Le déploiement de la solution mutualisée pour la gestion des contacts, des adhésions/cotisations, de la comptabilité, ainsi que pour la gestion commerciale, a débuté. Fin 2023, outre les structures pilotes, l'Uriopss Grand Est est également en production.

Le déploiement se poursuivra en 2024 selon le calendrier prévu. Une formation des utilisateurs est organisée en parallèle.

Poursuite du projet « Base d'expertises »

Ce projet, lancé en 2022, a pour objectif la création d'une nouvelle plateforme documentaire du réseau Uniopss-Uriopss pour centraliser, gérer et diffuser ses contenus d'expertises. La phase de conception du projet permettant de définir d'un point de vue stratégique et organisationnel les besoins de l'ensemble du réseau, s'est poursuivie durant

l'année 2023. Ces besoins ont été formalisés dans un cahier des charges et un appel d'offres auprès de prestataires a été lancé afin d'engager la phase de réalisation du projet, prévue en 2024.

UNE VISIBILITÉ CROISSANTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Uniopss est demeurée en 2023 très présente sur les réseaux sociaux, relayant systématiquement ses prises de position, et utilisant de plus en plus l'outil vidéo pour augmenter l'impact des messages.

On peut citer notamment la série de vidéos produites lors de la communication du plaidoyer Autonomie ou de celle qui a accompagné la sortie du Document de rentrée sociale.

L'Uniopss compte ainsi, au 31 décembre 2023, 19 378 abonnés sur LinkedIn (+ 3 918 abonnés en 1 an) ; ses posts ont fait l'objet de 9 523 réactions (« j'aime »), 195 commentaires et 1 337 republications. Le nombre d'abonnés sur X est quant à lui de 9 913 (+ 183 en un an).

Chiffres-clés 2023

L'UNIOPSS EN ACTIONS

23 numéros de cette newsletter électronique gratuite (**1 239** abonnés, soit **+129** par rapport à 2022).

RELATIONS PRESSE

38 communiqués de presse ; **341** retombées médiatiques nationales (dont **54** dans les médias grand public), **206** retombées médiatiques pour le Collectif ALERTE (dont **77** dans les médias grand public), **15** retombées médiatiques (presse et TV) pour la Semaine Bleue (**806** retombées presse régionales) et **34** pour le Prix Chronos de Littérature (dont **25** retombées régionales).

CLUB DES PARTENAIRES

12 membres : Banque populaire, Groupe CEGI, Caisse des Dépôts, Harmonie Mutuelle ESS, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Apogées, Société Générale, Sogama, La Banque Postale, AG2R La Mondiale.

PORTAILS ET SITES INTERNET DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS

149 149 visiteurs différents et **363 063** pages vues sur les portails web du réseau (dont **38 477** visiteurs différents et **74 380** pages vues sur le seul portail de l'Uniopss) ; **1 616** fiches d'expertise produites, dont **300** fiches nationales et **722** fiches régionales.

ANIMATION DU RÉSEAU

5 réunions du groupe des documentalistes-webmaster ; **9** réunions du groupe Communication.

3

PARTIE



RAPPORT FINANCIER 2023

RAPPORT FINANCIER 2023

Nelly David, Trésorière

L'année 2023 a été clôturée par un résultat déficitaire de **-96,7K€**.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

■ Investissement :

L'année 2023 est marquée par la poursuite des travaux du projet de CRM (logiciel de gestion des adhérents/usagers) pour le réseau. La mise en production, pour les trois premières structures pilotes a eu lieu le 13/12/2022. Le déploiement pour l'ensemble du réseau est en cours en 2023 et se poursuivra en 2024. L'amortissement des investissements ne débutera que lorsque toutes les structures seront déployées.

■ Renégociation du Remboursement à la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) :

La négociation auprès de la CDC a abouti par le renoncement au remboursement des 100 K€ restant dus, sur 2023 et 2024.

L'ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET PRÉVISIONNEL (BP 2023)

RÉSULTAT	BP 2023	RÉEL 2023	ÉCART
PRODUITS	3 611 666 €	3 501 474 €	-110 192 €
CHARGES	3 611 666 €	3 598 238 €	-13 428 €
RÉSULTAT	0 €	-96 764 €	-96 764 €

■ PRODUITS : -110 K€ dont principalement :

- Une baisse des ventes des productions de l'Uniopss, d'année en année : **-75 K€**
- En ce qui concerne les subventions publiques sous conventions, l'écart par rapport au budget prévisionnel **(+57 K€) traduit une réalité disparate**. En effet, par rapport au budget prévisionnel, l'Uniopss a connu une baisse des subventions publiques perçues en 2023, compensée, budgétairement parlant, par une subvention non renouvelable affectée à un projet porté par EAPN, lié aux élections européennes. Cette diminution appelle à une mobilisation constante pour les années suivantes.
 - Les conventions pluriannuelles, pour beaucoup d'entre elles, ont été renégociées en 2023, exception faite de la convention avec la CNAF, qui a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour l'année 2023, en raison de l'attente de la signature de la COG entre l'État et la CNAF. Elles baissent légèrement (-3 %). D'autre part, lorsque les conventions sont stables, elles ne tiennent cependant pas compte de l'augmentation des coûts liés à l'inflation.
 - Une subvention du ministère en charge de l'Économie sociale et solidaire refusée de -45 K€.
 - Deux conventions ponctuelles sur 2023, qui ont un caractère exceptionnel (+97 K€).



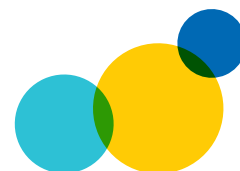
FINANCEURS PUBLICS	BP 2023	RÉEL 2023
FSE-CRDLA (2022-2023)	133 000 €	104 567 €
DGCS-DIHAL	470 000 €	
DGCS (2023-2024)		352 500 €
DIHAL (2023-2024)		117 500 €
DGCS-DIHAL -CRPA (2021-2023)	48 816 €	48 816 €
CNAF (2023)	153 000 €	153 000 €
MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CRDLA (2023-2025)	95 000 €	95 000 €
MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	45 000 €	0 €
DPJJ (2023-2025)	35 000 €	35 000 €
MINISTÈRE DU LOGEMENT DGALN DHUP (2023-2024)	40 000 €	40 000 €
CDC - CRDLA (2023)	45 000 €	45 000 €
CDC subvention de fonctionnement - issue de la transformation de l'apport avec droit de reprise en subvention de fonctionnement sur 5 ans 2019-2023	60 000 €	60 000 €
CONVENTION CNAV Semaine Bleue et Prix Chronos (2023-2025)	11 000 €	27 500 €
SOFIA Prix Chronos de Littérature (2023)	15 000 €	12 000 €
MINISTÈRE DE LA CULTURE Prix Chronos de Littérature (2023)	15 000 €	15 000 €
DGCS pour la Semaine Bleue (2023-2025)	15 000 €	35 000 €
FONJEP (2021-2023)	14 328 €	14 157 €
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE/KITS INFORMATIQUES CRPA (2023)	0 €	7 200 €
SOUS-TOTAL	1 195 144 €	1 162 240 €
DIPLP-EAPN (2023)	0 €	90 000 €
TOTAL	1 195 144 €	1 252 240 €

- Une amorce de remontée du nombre des contrats Service Civique qui ne suffit pas à permettre d'atteindre le budget escompté : **- 85 K€**

SUBVENTIONS SERVICE CIVIQUE	BP 2023	RÉEL 2023	ÉCART
SUBVENTION	210 000 €	129 786 €	-80 214 €
FORMATION	20 000 €	14 320 €	-5 680 €
TOTAL	230 000 €	144 106 €	-85 894 €

- À noter, pas d'écart significatif des cotisations Adhérents nationaux et Uriopss, par rapport au budget : **-3 K€**

COTISATIONS	BP 2023	RÉEL 2023	ÉCART
ADHÉRENTS NATIONAUX	410 970 €	407 715 €	-3 255 €
URIOPSS	870 874 €	871 177 €	303 €
TOTAL	1 281 844 €	1 278 892 €	-2 952 €



■ CHARGES : +13 K€

◆ CHARGES PONCTUELLES 2023 :

• Fonds dédiés : +113 K€.

Dont fonds dédiés sur le projet EAPN (+83 K€), en lien avec les élections européennes de juin 2024 : la charge constatée est le reste du produit de subvention perçu en 2023 (90 K€), et qui sera utilisé en 2024.

REPORT FONDS DÉDIÉS EAPN	CHARGES 2023	PRODUITS 2023
EAPN 2023	83 418 €	90 000 €

◆ CHARGES RÉCURRENTES 2023 :

• Déplacements, missions et réceptions : +24 K€, du fait de la remontée progressive des réunions en présentiel (+14 K€), et des Journées du Réseau des Solidarités (+10 K€).

• Salaires chargés : -45,9 K€, du fait du non-remplacement partiel ou total des personnes ayant quitté l'Uniopss.

CHARGES DE PERSONNEL	BP 2023	RÉEL 2023	ÉCART
Rémunération du personnel	1 406 789 €	1 391 044 €	-15 745 €
Charges Sociales & fiscales (avec Taxe sur salaires)	844 073 €	827 314 €	-16 759 €
Plan de Formation	27 458 €	14 029 €	-13 429 €
TOTAL	2 278 320 €	2 232 387 €	-45 933 €

• Amortissements : -79 K€, non-investissement sur les locaux avant 2028 (fin de l'usufruit) ; par ailleurs, les projets informatiques ayant pris du retard, ils ne sont pas encore en phase d'amortissement sur 2023.

	RÉEL 2023	BP 2023	RÉEL 2022	BP 2022	RÉEL 2021	BP 2021
PRODUITS	3 501 474 €	3 611 666 €	4 048 992 €	4 215 977 €	3 919 977 €	3 824 412 €
CHARGES	3 598 238 €	3 611 666 €	3 886 430 €	4 207 647 €	3 698 606 €	3 824 412 €
RÉSULTAT	-96 764 €	0 €	162 562 €	8 330 €	221 371 €	0 €



RÉALISÉ 2023 VERSUS RÉALISÉ 2022

L'année 2023 ne peut être comparée à 2022, puisque c'est une année sans Congrès. Elle a cependant vu les premières Journées du Réseau des Solidarités (JRS) du réseau Uniopss/Uriopss, JRS qui devraient avoir lieu une année sur deux, les années sans Congrès.

Résultat d'exploitation : - 64 K€

PRODUITS

■ **Une toute relative stabilité des subventions d'exploitation :**

- Une légère baisse du FSE 2023 (bilan non encore validé par l'AVISE, pour les exercices 2022 -2023).
- Des conventions pluriannuelles signées au cours de l'année 2023 qui stabilisent ces ressources sur 2 voire 3 exercices.
- Une subvention exceptionnelle de la DIPLP de 90 K€ sur le projet EAPN, concernant la mobilisation pour les élections européennes de juin 2024.

■ **Les cotisations des Uriopss sont en remontée progressive** cette année 2023, en répercussions de la reprise d'activité de 2021, sans pour autant atteindre encore le niveau d'avant la crise sanitaire en 2019.

■ **Les cotisations des Adhérents nationaux sont en légère baisse**, du fait d'une hausse particulière en 2022, liée à des rattrapages de cotisations non émises sur 2021. Sans ces rattrapages 2021 sur l'exercice 2022, la hausse nette 2023/2022 est de 25 K€.

COTISATIONS	RÉEL 2023	RÉEL 2022	RÉEL 2021	RÉEL 2020	RÉEL 2019
URIOPSS	871 177 €	786 446 €	897 873 €	926 420 €	1 007 231 €
ADHÉRENTS NATIONAUX	407 715 €	410 383 €	347 818 €	344 164 €	339 790 €

CHARGES

■ **Autres charges externes :** en baisse logique par rapport à 2022 (année 2022 d'un Congrès).

■ **Charges de personnel** (rémunération brute : 1 384 K€, hors indemnités de stages, hors charges patronales). C'est la charge la plus importante, dont la hausse par rapport à 2022 (+ 35 K€) est due notamment :

- À la revalorisation salariale de près de 3 % sur l'année entière, avec le versement de la rétroactivité de cette revalorisation de 07/2022 à 12/2022 en avril 2023 aux salariés présents au 31/03/2023.
- À l'arrivée du nouveau Directeur général adjoint au 04/09/2023.

■ **Fonds dédiés :** 113 K€, dont 83 K€ sur le projet EAPN concernant la mobilisation pour les élections européennes de juin 2024.

Résultat financier : -30 K€

Produits

- Intérêts du compte sur livret : **+1,8 K€.**

Charges

- Intérêts de l'emprunt sur l'usufruit de l'immeuble du 15 rue Albert : [2 millions d'euros souscrits en 2007 ; fin prévue en 2028) : **-32 K€.**

Résultat exceptionnel : -2 K€

Produits

- Diverses régularisations : **+1,7 K€.**

Charges

- Diverses régularisations : **-4 K€.**

SITUATION PATRIMONIALE AU 31/12/2023

■ ACTIF

L'immobilisation en cours correspond à la part financée par l'Uniopss dans le nouveau projet de logiciel CRM et amortissable sur une durée d'amortissement de 5 ans. La mise en service du logiciel à l'ensemble des structures du réseau Uniopss-Unriopss a été reportée courant 2024.

Les créances à recouvrer au 31/12/2023 s'élèvent à 422 K€.

La trésorerie s'est dégradée de 147 K€, mais il n'a pas été nécessaire de faire appel à du Dailly.

■ PASSIF

Les fonds propres retrouvent un montant négatif compte tenu du résultat négatif de l'exercice, et s'établissent à -7 K€.

Les provisions constituées pour 65 K€ permettent de couvrir les indemnités de départs à la retraite.

Les fonds dédiés correspondent aux subventions non encore utilisées au titre de projets 2023 : Projet EAPN pour les élections européennes (83 K€), et CRPA 2023 (30 K€).

Les dettes sociales sont en baisse de 8 K€ par rapport à 2022.

Les produits constatés d'avance de 353 K€ ont fortement augmenté fin 2023, dont 60 K€ d'avance CDC, 92 K€ de financement des dépenses informatiques du réseau qui seront mises en service en 2024, 136 K€ du Congrès de Lyon 2024.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES



L'ANNÉE 2023 PRÉSENTE UN RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE -96,7 K€, DÙ AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION (-64 K€), MAIS ÉGALEMENT AU RÉSULTAT FINANCIER (-30 K€).

Le maintien des ressources liées aux cotisations des Uriopss et des Adhérents nationaux est essentiel à notre équilibre financier.

En 2023, nous avons réussi à sécuriser les conventions pluriannuelles ; pour autant, cela nécessite de continuer à développer de nouveaux produits.

L'année 2023 s'est également traduite par une dégradation de la trésorerie.

IL EST ÉGALEMENT À NOTER QUE LES FONDS PROPRES SUR 2023 REBASCULENT EN NÉGATIF (-7 K€).

Le résultat négatif de -96,7 K€ est la traduction du modèle économique fragile.

LES TRAVAUX SUR CE MODÈLE ÉCONOMIQUE SERONT REPRIS EN 2024, POUR APPORTER DES PROPOSITIONS AVANT LA FIN DE L'ANNÉE.



BILAN AU 31/12/2023

ACTIF		Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				435 591
	Concessions, brevets et droits similaires	2 486 067	2 135 227	350 840	
	Autres immobilisations incorporelles	1 440	1 440		
	Immobilisations incorporelles en cours				31 946
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 435	3 261	174	409
	Autres immobilisations corporelles	1 537 522	1 428 000	109 521	119 576
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	27 480		27 480	27 221	
Autres titres immobilisés	7 298		7 298	7 298	
Prêts					
Autres immobilisations financières	41 437		41 437	41 539	
TOTAL I	4 104 678	3 567 928	536 750	663 580	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	II				
	Stocks et encours	39 758	35 624	4 134	6 675
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	460 367	38 101	422 266	403 397
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	335 753		335 753	259 078
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	598 947		598 947	746 373
Charges constatées d'avance	183 967		183 967	170 172	
TOTAL III	1 618 793	73 726	1 545 067	1 585 696	
Frais d'émission des emprunts	IV				
Primes de remboursement des obligations	V				
Écarts de conversion actif	VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 723 471	3 641 654	2 081 817	2 249 276	

PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	14 330	14 330
	Fonds propres complémentaires	45 735	45 735
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		339 622
	Réserves pour projet de l'entité	339 622	
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-310 082	-472 644
Excédent ou déficit de l'exercice	-96 764	162 562	
	Situation nette	-7159	89 605
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL I	-7159	89 605
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Comptes de liaison	II	
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	113 270	10 798
	TOTAL III	113 270	10 798
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	65 661	71 697
	TOTAL IV	65 661	71 697
EMPRUNTS ET DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	781 696	1 028 347
	Emprunts et dettes financières diverses	5 294	5 294
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	314 504	371 321
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	400 895	408 201
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 500
	Autres dettes	53 774	45 906
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	353 881	173 607
	TOTAL V	1 910 044	2 077 175
	Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 081 817	2 249 276

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2023

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1365 203	1 292 629
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	136 857	157 261
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	86 227	573 128
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 647 513	1 617 038
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	53 975	122 362
Utilisations des fonds dédiés	10 798	38 929
Autres produits	197 381	240 225
TOTAL I	3 497 953	4 041 571
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 863	
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	924 700	1 255 233
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	174 354	163 636
Salaires et traitements	1 391 044	1 371 279
Charges sociales	699 925	692 444
Dotations aux amortissements et dépréciations	142 945	204 172
Dotations aux provisions	11 328	9 405
Reports en fonds dédiés	113 270	10 798
Autres charges	101 603	120 735
TOTAL II	3 562 033	3 827 703
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-64 079	213 868

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 811	866
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 811	866
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	32 174	23 022
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	32 174	23 022
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-30 363	-22 156
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-94 442	191 712
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 709	6 554
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	1 709	6 554
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 991	35 704
Sur opérations en capital	40	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	4 031	35 704
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 322	-29 150
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 501 474	4 048 992
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 598 238	3 886 430
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-96 764	162 562
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ILS NOUS SOUTIENNENT

En 2023, l'Uniopss est soutenue financièrement par :

■ L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

■ L'AGIRC-ARRCO

■ AUTONOMII

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LE GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS BANQUE DES TERRITOIRES

■ LA CAISSE LOCALE DU CRÉDIT AGRICOLE PARIS-LOUVRE

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA CNAF

Caisse nationale des allocations familiales

■ LA CNAV

Caisse nationale d'assurance vieillesse

■ LA DIHAL

Délégation interministérielle à l'hébergement
et à l'accès au logement

■ LA DGCS

Direction générale de la Cohésion sociale -
Ministère des Solidarités et de la Santé

■ LA DGALN

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature - Ministère de
l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

■ LA DIPLP

Délégation interministérielle à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté (au titre d'EAPN)

■ LA DPJJ

Direction de la Protection judiciaire
de la Jeunesse - Ministère de la Justice

■ LA FONDATION BERGER-LEVRAULT

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

■ LA FONDATION CRÉDIT MUTUEL

POUR LA LECTURE (au titre du Prix
Chronos de littérature)

■ LA FONDATION JM BRUNEAU

■ LA FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LE FONJEP

Fonds de coopération de la jeunesse et
de l'éducation populaire

■ LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LE SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

■ LA SOFIA

Société Française des Intérêts des Auteurs de
l'écrit (au titre du Prix Chronos de littérature)

Le Club des partenaires de l'Uniopss





L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE DE L'UNIOOSS (AU 31 MARS 2024)

COMITÉ DE DIRECTION

- **Directeur général** : Jérôme Voiturier
- **Directeur général adjoint** : Stéphane Lenoir
- **Directrice administrative et financière** : Caroline Gaches-Bourgeois
- **Directrice de la communication** : Valérie Mercadal

- **Assistante du président et du directeur général** : Laura Scharr

MISSION DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

- **Directeur général** : Jérôme Voiturier
- **Assistante** : Annick Chuffart

DIRECTION PLAIDOYER, POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉSEAU ASSOCIATIF

- **Directeur général** : Jérôme Voiturier
- **Conseillère technique Hébergement-Logement** : Jeanne Dietrich
- **Conseillères techniques Autonomie** : Priscille Laurent et Maëliiss Bouticourt
- **Conseiller technique Santé-ESMS** : Raphaël Moreau
- **Conseillère technique Lutte contre les exclusions** : Charlotte Penot
- **Conseillère technique Enfances, Familles, Jeunesses** : Alexandra Andres
- **Conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours** : Isabelle Léomant
- **Conseiller technique Vie associative-ESS-Europe** : Jérôme Voiturier
- **Conseiller technique Gestion-Tarifification-Régulation** : Joseph Ezin-Wota
- **Chargée de mission CRDLA Solidarités – Santé** : Florence M'Sili
- **Chargée de mission Service Civique** : Julie Pineau

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

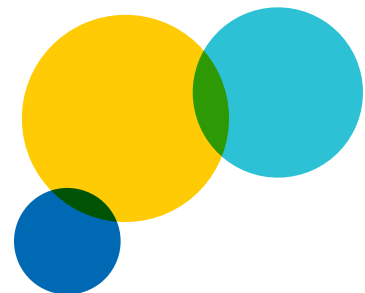
- **Directrice administrative et financière** : Caroline Gaches-Bourgeois
- **Assistante RH** : Annick Chuffart
- **Comptable** : Christelle Roptin
- **Aide-comptable** : Serge Raymond
- **Équipe d'assistantes** : Naïma Abdelmalek, Fabienne Caliarì, Odile Torri
- **Services généraux** : Laurent Picheray et Assétou Keita

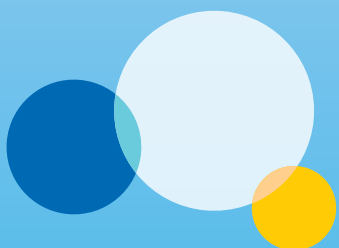
DIRECTION COMMUNICATION ET INFORMATION

- **Directrice de la communication** : Valérie Mercadal
- **Responsable de la gestion de l'information et des projets numériques** : Barbara Cormand
- **Responsable des ressources et des processus du SI** : Karim Moussaoui
- **Responsable des publications et des productions audiovisuelles** : Antoine Janbon
- **Responsable marketing et communication** : Antoine Sourdeix
- **Chargée de mission Prix Chronos de littérature** : Béatrice de Lavenne
- **Chargée de communication (contrat en alternance)** : Alexia Exurville
- **Assistante** : Marie-Alexandrine Louis-François

Coordonnées de l'équipe opérationnelle de l'Uniopss :

[www.uniopss.asso.fr/Rubrique « Nous connaître »/Annuaire de l'équipe](http://www.uniopss.asso.fr/Rubrique%20«%20Nous%20connaître%20»/Annuaire%20de%20l'équipe)





UNIOPSS

15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. +33 (0)1 53 36 35 00
contact@uniopss.asso.fr



www.uniopss.asso.fr

